



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

42 COM

WHC/18/42.COM/8B.Add

Paris, 28 mai 2018

Original : anglais / français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL MONDIAL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Quarante-deuxième session

Manama, Bahreïn
24 juin - 4 juillet 2018

Point 8 de l'Ordre du jour provisoire : Établissement de la Liste du patrimoine mondial et de la Liste du patrimoine mondial en péril

8B. Propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

RÉSUMÉ

Cet Addendum est divisé en trois parties :

- I. Examen des propositions d'inscription renvoyées par le Comité du patrimoine mondial lors de sessions précédentes
- II. Examen des modifications mineures des limites de biens naturels, mixtes et culturels déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial
- III. Déclarations de valeur universelle exceptionnelle des biens inscrits lors des sessions précédentes et non adoptées par le Comité du patrimoine mondial

Décisions requises :

Il est demandé au Comité d'examiner les projets de décisions présentés dans ce document et, conformément aux paragraphes 153, 161 et 162 des *Orientations*, de prendre des décisions concernant l'inscription des biens sur la Liste du patrimoine mondial selon les quatre catégories suivantes :

- (a) biens qu'il **inscrit** sur la Liste du patrimoine mondial ;
- (b) biens qu'il décide **de ne pas inscrire** sur la Liste du patrimoine mondial ;
- (c) biens dont l'examen est **renvoyé** ;
- (d) biens dont l'examen est **différé**.

Dans le texte qui suit, les recommandations de l'ICOMOS et celles de l'UICN sont présentées sous forme de projets de décision et sont extraites des documents WHC/18/42.COM/INF.8B1.Add (ICOMOS) et WHC/18/42.COM/INF.8B2.Add (UICN).

Bien que les projets de décision aient été tirés des recueils des évaluations de l'UICN et de l'ICOMOS, dans certains cas, quelques modifications ont été nécessaires pour les adapter au présent document.

I. EXAMEN DES PROPOSITIONS D'INSCRIPTION RENVOYÉES PAR LE COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL LORS DE SESSIONS PRECEDENTES

Nom du bien	Haut lieu tectonique Chaîne des Puys - faille de Limagne
N° d'ordre	1434 Rev
État partie	France
Critères proposés par l'État partie	(viii)

Voir le recueil des évaluations de l'UICN, addendum, mai 2018, page 3.

Projet de décision : 42 COM 8B.10

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné* les documents WHC/18/42.COM/8B.Add et WHC/18/42.COM/INF.8B2.Add,
2. *Rappelant* les décisions **38 COM 8B.11** et **40 COM 8B.13** adoptées respectivement à ses 38^e (Doha, 2014) et 40^e (Istanbul/UNESCO, 2016) sessions,
3. *Inscrit* le **Haut lieu tectonique Chaîne des Puys - faille de Limagne, France**, sur la Liste du patrimoine mondial sur la base du **critère (viii)** ;
4. *Adopte* la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

Brève synthèse

Le Haut lieu tectonique Chaîne des Puys - faille de Limagne, situé dans la région Auvergne-Rhône-Alpes au centre de la France, est un élément emblématique du rift ouest-européen, créé dans le sillage de la formation des Alpes il y a 35 millions d'années. Le bien a une superficie de 24 223 ha avec une zone tampon de 16 307 ha configurée de manière à donner une protection stratégique aux zones principales. Les limites du bien ont été tracées de manière à inclure les caractéristiques géologiques et les paysages qui caractérisent un assemblage tectono-volcanique et comprennent la longue faille de Limagne, l'alignement panoramique des volcans de la Chaîne des Puys et le relief inversé de la Montagne de la Serre. Ensemble, ces caractéristiques démontrent comment la croûte continentale se fissure puis s'effondre, permettant au magma profond de remonter et entraînant un soulèvement généralisé à la surface.

Le bien illustre de manière exceptionnelle les processus et caractéristiques de la rupture continentale, un phénomène fondamental de l'histoire de la Terre. Il est important au plan mondial du point de vue de sa nature exhaustive, de sa densité et de la clarté de l'expression topographique, témoignant tout particulièrement des liens génétiques et chronologiques qui unissent les caractéristiques de la rupture continentale (rifting). Densément regroupées et clairement interconnectées, ces caractéristiques offrent un accès focalisé à un phénomène géologique d'échelle planétaire et à sa compréhension globale.

Critère (viii): *La dérive continentale qui se manifeste à travers la tectonique des plaques est un paradigme essentiel de l'histoire de la Terre qui explique la formation actuelle des océans et des continents et leurs mouvements passés et futurs. Le bien est une illustration exceptionnelle du phénomène de rupture continentale ou rifting qui est l'une des cinq principales étapes de la tectonique des plaques. Le Haut lieu tectonique Chaîne des Puys - faille de Limagne présente une vue coïncidente de tous les processus représentatifs de la rupture continentale et révèle leurs liens intrinsèques. Les formations géologiques du bien et leur configuration spécifique illustrent clairement ce processus à l'échelle de la planète et ses effets à petite et grande échelle sur le paysage. Cette concentration a une importance mondiale démontrée par son caractère exhaustif, sa densité et son expression et a contribué à la place préminente du site, depuis le 18^e siècle, dans l'étude des processus géologiques classiques.*

Intégrité

Compte tenu de sa taille, la rupture continentale crée des systèmes de rift qui mesurent plusieurs milliers de kilomètres de long. Les limites du bien intègrent tous les éléments nécessaires à une représentation complète de ce processus. Tous les exemples les plus impressionnants et les mieux préservés sont inclus en proximité relativement étroite.

Le bien comprend la section la plus impressionnante de la faille qui forme une limite marquée entre le soubassement continental aplati et le large graben attenant. Il comprend aussi un jeune champ volcanique relativement non affecté par l'érosion, présentant le spectre complet des magmas typiques des zones de rift. Enfin, la longue coulée de lave de la Montagne de la Serre, datant d'une phase plus ancienne du volcanisme, recouvre le soubassement et le bassin sédimentaire qu'elle surplombe. Cette topographie inversée est un indicateur caractéristique du soulèvement généralisé qui affecte les zones de rift.

Le paysage qui englobe les attributs géologiques du bien jouit d'une longue histoire de mesures de conservation ; il est peu habité, la population principale étant concentrée sur la plaine de la Limagne adjacente. Les caractéristiques géologiques contenues dans les limites du bien

sont fondamentalement intactes : elles sont préservées contre l'urbanisation ; l'érosion est très superficielle et n'a pas altéré les structures ; et les activités des anciennes carrières n'ont affecté qu'une petite partie du bien. Globalement, les impacts anthropiques restent limités et ne compromettent pas la valeur géologique du Haut lieu tectonique Chaîne des Puys - faille de Limagne concernant l'intégrité du bien du point de vue du critère (viii).

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le bien fait l'objet de mesures de gestion et de protection depuis plus de 100 ans, sous l'impulsion des acteurs locaux et avec l'appui de l'État. La prévention de toute dégradation des caractéristiques géologiques et le maintien, voire l'accentuation, de leur visibilité dans le paysage sont d'importance critique pour la protection de la valeur universelle exceptionnelle du bien. Les principales menaces potentielles sont donc les carrières, l'urbanisation, l'empiètement de la forêt masquant les caractéristiques géologiques et l'érosion des sols liée à l'action anthropique. Toutes ces menaces sont gérées par un ensemble de mesures réglementaires, un plan de gestion intégrée et la disponibilité de moyens humains et financiers spécialement dédiés à la tâche.

Le bien fait partie du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne (Catégorie V des aires protégées de l'UICN) qui fournit un cadre de gestion soumis légalement à révision et renouvellement tous les 12 ans. Le bien fait l'objet d'une législation nationale forte qui s'applique aussi bien aux propriétés publiques que privées et interdit, en particulier, l'ouverture de toute nouvelle carrière, oblige à obtenir l'autorisation de l'État pour tout changement apporté au site et interdit ou limite strictement la construction. En outre, il y a des règlements locaux qui renforcent et ajoutent une grande précision à ces mesures environnementales, paysagères et urbaines. Des efforts permanents doivent être engagés pour faire participer les propriétaires privés afin de sensibiliser, garantir le respect des règlements et inciter à de bonnes pratiques de gestion responsable.

Des mesures de gestion proactives sont également appliquées au bien dans le cadre d'un plan de gestion prévu à cet effet qui est axé sur la préservation des caractéristiques géologiques et la clarté de leur expression, la gestion du nombre de visiteurs, l'autorisation de mener des activités traditionnelles locales et l'interprétation de la valeur universelle exceptionnelle du bien pour le public.

Il conviendra de gérer l'équilibre entre la couverture forestière et les pâturages pour chercher à optimiser l'exposition des caractéristiques géologiques du bien. Il importe de garantir que le bien soit protégé contre l'érosion et l'impact des visiteurs.

5. Demande à l'État partie de :

- a) poursuivre ses efforts pour renforcer l'engagement avec les propriétaires privés en vue de sensibiliser, garantir le respect des règlements et inciter à de bonnes pratiques de gestion responsable, et en particulier d'obtenir des accords officiels du Département du Puy-de-Dôme et du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne pour garantir la mise en œuvre ;
- b) adhérer au programme proposé de fermeture des deux carrières de pouzzolane actives qui étaient précédemment à l'intérieur du bien proposé, de garantir que les activités des carrières obéissent aux normes techniques et écologiques les plus élevées pour sauvegarder la valeur universelle exceptionnelle du bien, d'élaborer et appliquer des plans de réhabilitation clairs et de soumettre ces plans au Centre du patrimoine mondial et à l'UICN pour évaluation ;
- c) renforcer le niveau de protection s'appliquant à la région de la Montagne de la Serre située dans le bien.

Nom du bien	Vallée de Tehuacán-Cuicatlán : habitat originel de Méso-Amérique
N° d'ordre	1534 Rev
État partie	Mexique
Critères proposés par l'État partie	(iii)(iv)(vi)(x)

Voir le recueil des évaluations de l'UICN, addendum, mai 2018, page 25.

Voir le recueil des évaluations de l'ICOMOS, addendum, mai 2018, page 1.

Projet de décision : 42 COM 8B.13

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/18/42.COM/8B.Add, WHC/18/42.COM/INF.8B1.Add et WHC/18/42.COM/INF.8B2.Add,
2. Rappelant la décision **41 COM 8B.9** adoptée à sa 41^e session (Cracovie, 2017),
3. Inscrit la **Vallée de Tehuacán-Cuicatlán : habitat originel de Méso-Amérique, Mexique**, sur la Liste du patrimoine mondial sur la base du **critère (x)** ;
4. Adopte la déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

Brève synthèse

La Vallée de Tehuacán-Cuicatlán : habitat originel de Méso-Amérique, se trouve dans le centre-sud du Mexique, au sud-est de l'État de Puebla et au nord de l'État d'Oaxaca. Le bien est un site en série d'une superficie d'environ 145 255 ha, composé de trois éléments : Zapotitlán-Cuicatlán, San Juan Raya et Purrón. Tous partagent la même zone tampon qui couvre environ 344 932 ha. L'ensemble du bien se trouve dans la Réserve de biosphère de Tehuacán-Cuicatlán. Le bien lui-même coïncide avec un point chaud mondial de la biodiversité, à l'intérieur d'une zone aride ou semi-aride qui possède l'un des plus hauts niveaux

de diversité biologique d'Amérique du Nord, ayant donné lieu à des adaptations anthropiques cruciales pour l'émergence de la Méso-Amérique, l'un des berceaux de la civilisation dans le monde. Sur les 36 communautés végétales, 15 brousses xériques différentes sont exclusives de la Vallée de Tehuacán-Cuicatlán. Cette vallée comprend des représentants d'un remarquable 70% des familles de la flore mondiale avec plus de 3000 espèces de plantes vasculaires dont 10% sont endémiques de la Vallée. C'est aussi un centre mondial d'agrobiodiversité et de diversification pour de nombreux groupes de plantes dans lesquels les cactus occupent une place éminente avec 28 genres et 86 espèces dont 21 sont endémiques. De vastes « forêts de cactus » ont modelé certains paysages de la Vallée pour en faire l'une des régions les plus uniques au monde.

Le bien illustre la diversité animale impressionnante de la région, comptant notamment de très hauts niveaux d'endémisme pour les mammifères, les oiseaux, les amphibiens et les poissons. Il abrite aussi un nombre inhabituellement élevé d'espèces menacées, 38 d'entre elles étant inscrites dans les catégories de la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées. Le bien est une des régions protégées les plus riches du Mexique du point de vue des mammifères terrestres (134 espèces répertoriées, dont deux endémiques de la Vallée). La VTC fait partie de la zone d'oiseaux endémiques de la région du Balsas et de l'intérieur d'Oaxaca. Trois cent cinquante-trois espèces d'oiseaux ont été recensées dont neuf sont endémiques du Mexique. Le bien possède huit colonies connues d'aras de Buffon En danger, y compris une colonie de reproduction.

Critère (x) : La Vallée de Tehuacán-Cuicatlán démontre une importance exceptionnelle pour le niveau remarquable de la diversité biologique dans une zone aride et semi-aride d'Amérique du Nord. Un chiffre remarquable de 70% des familles de la flore mondiale est représenté dans la vallée par une espèce au moins et la région est un des principaux centres de diversification de la famille des cactus qui est extrêmement menacée à l'échelon mondial. Il y a, dans le bien, une diversité remarquable de cactus, souvent en densité exceptionnelle allant jusqu'à 1800 cactus colonnaires par hectare. Le bien présente une diversité particulièrement élevée d'autres types de plantes, à savoir les agaves, les yuccas, les broméliacées, les burséracées et les chênes. À l'échelon mondial, elle présente un des taux les plus élevés de biodiversité animale pour une zone sèche, du moins pour ce qui concerne des taxons tels que les amphibiens, les reptiles et les oiseaux. Le bien se trouve dans l'une des aires protégées les plus importantes du monde pour la conservation des espèces menacées couvrant plus de 10% de l'aire de répartition mondiale de quatre espèces d'amphibiens et elle est une des deux aires protégées les plus importantes du monde pour la conservation de sept amphibiens et de trois espèces d'oiseaux. La biodiversité de cette région a une longue histoire de soutien au développement

humain et, aujourd'hui, un tiers de toute la diversité de la Vallée de Tehuacán-Cuicatlán (environ 1000 espèces) est utilisé par la population locale.

Intégrité

La taille globale du bien est suffisante et l'on y trouve les habitats représentatifs clés ainsi que les communautés de plantes clés de la province floristique Tehuacán-Cuicatlán qui expriment sa valeur universelle exceptionnelle au titre du critère (x). Les trois éléments comprennent des zones relativement non perturbées ayant une grande valeur pour la conservation et sont englobés dans une zone tampon plus vaste, l'ensemble coïncidant avec la Réserve de biosphère de Tehuacán-Cuicatlán. Une autre protection est assurée par la zone de transition plus vaste de la réserve de biosphère. Des systèmes de gestion sont en place pour traiter les différentes menaces pour la région et établir les objectifs, les stratégies et les mesures spécifiques en coordination avec les parties prenantes principales aux niveaux local, national et international, pour traiter ces menaces, y compris tout effet négatif du développement.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le bien de la Vallée de Tehuacán-Cuicatlán : habitat originel de Méso-Amérique bénéficie d'une protection légale effective garantissant le maintien de sa valeur universelle exceptionnelle. Au moment de l'inscription, le bien a un plan de gestion stratégique récemment mis à jour qui vise à intégrer la gestion du patrimoine naturel et des caractéristiques archéologiques dans une série d'objectifs interconnectés. Le plan fournit une description des atouts naturels et culturels dans le cadre d'un bien du patrimoine mondial mixte et prescrit des mesures additionnelles pour la conservation et la gestion du patrimoine culturel intangible, comme la diversité linguistique et le développement durable des communautés.

Les institutions auxquelles incombe l'application des mesures de protection sont le Ministère de l'environnement, la Commission nationale pour les aires protégées (CONANP), le Procureur fédéral général pour la protection de l'environnement et l'Institut national pour l'anthropologie et l'histoire (INAH). Pour surveiller la biodiversité, la Commission nationale pour la connaissance et l'utilisation de la biodiversité et la Commission nationale des forêts coordonnent leurs travaux avec CONANP. Toutes ces institutions collaborent avec le Bureau d'administration de la Réserve de biosphère de Tehuacán-Cuicatlán. Des efforts permanents sont nécessaires pour garantir une intégration pleine et entière et une coordination institutionnelle pour toutes les questions relatives au patrimoine naturel et culturel, conformément aux mandats respectifs de CONANP et de l'INAH. Les deux institutions de gestion travaillent activement avec les communautés locales et des efforts sont en cours pour renforcer ces approches.

En comparaison avec d'autres régions, les menaces actuelles et potentielles sont considérées

faibles et la densité de population est basse. L'utilisation pour le tourisme au moment de l'inscription est relativement minime ; toutefois, elle pourrait augmenter rapidement. Une Stratégie de tourisme dans la nature pour la Réserve de biosphère de Tehuacán-Cuicatlán (2018-2023) cherche à équilibrer la protection de la valeur universelle exceptionnelle du bien avec un encouragement en faveur de visites responsables pour autonomiser les communautés locales. Il convient de donner la priorité à l'application adaptative de cette stratégie en se fondant sur le suivi des impacts.

5. Demande à l'État partie de :

- a) soumettre au Centre du patrimoine mondial d'ici le **1^{er} décembre 2018**, un dossier de proposition d'inscription mis à jour pour refléter son inscription uniquement selon le critère naturel (x),
- b) confirmer au Centre du patrimoine mondial les superficies exactes en hectares de chaque élément constitutif et de la zone tampon,
- c) mener un inventaire plus systématique de la faune et de la flore dans le bien et dans la réserve de biosphère dans son ensemble ainsi que dans la Vallée de Tehuacán-Cuicatlán pour guider les possibilités d'extension future du bien,
- d) continuer de renforcer la gouvernance participative en collaboration avec les communautés locales pour tirer profit des avantages tangibles d'un bien du patrimoine mondial ;

6. Se félicite de l'intégration améliorée des aspects naturels avec les caractéristiques écologiques dans le Plan de gestion stratégique mis à jour pour les sites culturels à l'intérieur du bien qui complète les mesures proposées dans le Programme de gestion de la Réserve de biosphère de Tehuacán-Cuicatlán et encourage une harmonisation continue entre la gestion du patrimoine naturel et du patrimoine culturel ;

7. Se félicite également de la Stratégie pour le tourisme dans la nature mise à jour pour la Réserve de biosphère de Tehuacán-Cuicatlán (2018-2023) qui recherche un équilibre entre la protection de la valeur universelle exceptionnelle du bien et la promotion de visites responsables qui autonomisent les communautés locales et encourage également l'État partie à appliquer la stratégie, y compris l'infrastructure envisagée, le suivi des impacts à long terme et le renforcement des capacités en matière de tourisme pour les communautés locales ;

8. Encourage en outre l'État partie à envisager une nouvelle proposition d'inscription du bien au titre du critère naturel additionnel (ix) en reconnaissance de l'importance écologique mondiale de cette région qui coïncide avec une zone aride et semi-aride ayant l'un des plus hauts niveaux de diversité biologique en Amérique du Nord ;

9. Diffère l'examen de la proposition d'inscription de la **Vallée de Tehuacán-Cuicatlán : habitat originel**

de Méso-Amérique, Mexique, sur la Liste du patrimoine mondial, sur la base des critères culturels afin de permettre à l'État partie, avec l'aide de l'ICOMOS et du Centre du patrimoine mondial, si nécessaire, de :

- a) réaliser d'autres études, recherches et documentations sur les sites du patrimoine culturel dans la vallée de Tehuacán-Cuicatlán, y compris dans des zones actuellement situées en dehors des limites du bien, associés au système d'irrigation et aux établissements qu'ils ont favorisé dans le contexte d'une évaluation générale des milliers de sites connus dans cette vallée,
- b) envisager une proposition d'inscription révisée, y compris une révision des limites, sur la base d'une sélection élargie de témoignages du patrimoine culturel qui soit axée sur les processus de sédentarisation des premières communautés horticoles de Méso-Amérique ainsi que les systèmes d'irrigation denses et complexes qui facilitèrent ces processus,
- c) finaliser la protection légale des ressources du patrimoine culturel concerné, reconnue aux plus hauts niveaux appropriés, y compris la reconnaissance au niveau national des sites actuellement proposés,
- d) détailler la mise en œuvre envisagée des activités de recherche et de suivi du patrimoine culturel dans le cadre du plan de gestion stratégique, y intégrant la conservation et l'entretien ainsi que les dispositions de gestion des visiteurs, et s'assurer que ce plan est officiellement adopté par les autorités du patrimoine culturel au niveau national,
- e) renforcer les ressources humaines et financières globales pour la gestion des biens culturels dans la vallée de Tehuacán-Cuicatlán ;

10. Considère que toute proposition d'inscription révisée devra être étudiée par une mission d'expertise qui se rendra sur le site.

Nom du bien	Site Archéologique de Thimlich Ohinga
N° d'ordre	1450 Rev
État partie	Kenya
Critères proposés par l'État partie	(iii)(iv)(v)

Voir le recueil des évaluations de l'ICOMOS, addendum, mai 2018, page 14.

Projet de décision : 42 COM 8B.14

Le Comité du patrimoine mondial,

- 1. Ayant examiné les documents WHC/18/42.COM/8B.Add et WHC/18/42.COM/INF.8B1.Add,
- 2. Inscrit le **Site archéologique de Thimlich Ohinga, Kenya**, sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des **critères (iii), (iv) et (v)**;

3. Adopte la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

Brève synthèse

Situé à 46 km au nord-ouest de la ville de Migori dans la région du lac Victoria, le site archéologique de Thimlich Ohinga est un établissement fortifié en pierre sèche, fondé sur un système d'organisation complexe d'occupation communale, d'activités artisanales ainsi que d'élevage, qui reflète une tradition culturelle, développée par des communautés pastorales dans la région Nyanza du bassin du lac Victoria qui se perpétue du XVIe au milieu du XXe siècle.

Thimlich Ohinga est la plus vaste et la mieux préservée de ces enceintes massives constituées de murs en pierre sèche. L'Ohinga semble avoir essentiellement servi à assurer la sécurité des communautés et du bétail, mais définissait aussi des unités et relations sociales associées à des systèmes basés sur la lignée.

Le bien comprend les quatre plus grands Ohingni, qui ont tous des extensions. Le principal Ohinga est connu sous le nom de Kochieng, tandis que les autres sont appelés Kakuku, Koketch et Koluoch. Les murs d'enceinte en pierre sèche sont construits en trois phases, les tranches intérieure et extérieure sont construites séparément, la tranche médiane assurant leur cohésion. Les pierres étaient disposées selon un système d'emboîtement qui améliorait la stabilité de l'ensemble sans l'aide de mortier ni de ciment. Les murs sont construits avec des pierres soigneusement disposées de différentes tailles et sans mortier, avec une hauteur variant entre 1,5 m et 4,5 m et une épaisseur moyenne de 1 m.

Thimlich Ohinga est un témoignage exceptionnel des modèles d'établissement et des relations spatiales communautaires du bassin du lac Victoria, qui documente les occupations successives par différents peuples de différentes origines linguistiques au cours d'un important épisode de migration et d'établissement dans la région du bassin du lac Victoria entre le XVIe et le XVIIe siècle. Il apporte aussi des références concernant les modèles d'habitation, d'agro-pastoralisme et de pratiques artisanales courants dans ces établissements communaux à cette période.

Critère (iii) : Thimlich Ohinga offre un témoignage exceptionnel sur des traditions d'établissements du bassin du lac Victoria. Il illustre un établissement communal partagé, doté d'une économie agro-pastorale et d'un modèle d'industrie artisanale, utilisé et pratiqué par plusieurs groupes d'habitants successifs de différentes origines linguistiques. Les vestiges archéologiques témoignent non seulement de l'organisation spatiale des communautés, mais aussi d'un système élaboré d'interrelations entre les différents Ohingni à proximité les uns des autres. Il permet donc de comprendre et d'approfondir les recherches sur les modèles d'interactions communautaires entre le XVIe et le milieu du XXe siècle dans la région.

Critère (iv) : Les établissements de Thimlich Ohinga fournissent une référence impressionnante de la planification spatiale et des types d'établissement du bassin plus large du lac Victoria, à une époque de l'histoire caractérisée par un accroissement de la mobilité humaine par suite de pressions sociales, économiques et environnementales accrues, qui affectèrent les populations humaines de la région. La construction de Thimlich Ohinga marque un épisode important dans les mouvements de migration et d'établissement dans le bassin du lac Victoria et l'Afrique sub-saharienne dans son ensemble. Thimlich Ohinga illustre également un exemple exceptionnel de typologie de construction en pierres sèches non taillées qui se caractérise par une technologie de construction en trois phases utilisant des pierres de formes irrégulières en deux tranches réunies par une troisième tranche médiane.

Critère (v) : Thimlich Ohinga en tant qu'exemple d'Ohingni le mieux préservé constitue un exemple représentatif et exceptionnel de ces Ohingni, une forme distincte d'établissement pastoral qui perdura dans le bassin du lac Victoria du XVIe au milieu du XXe siècle.

Intégrité

Le bien comprend les murs de pierre des Ohingni avec leurs entrées basses, les éléments de soutien structurel identifiés comme des contreforts, les conduits de drainage pour les eaux basses/boues provenant des enceintes intérieures pour le bétail (kraals), la conception des murs en trois phases, les enceintes intérieures et extérieures, le site industriel et les fosses d'habitation.

Pour assurer la pleine protection des vestiges archéologiques, la totalité de la zone du bien, y compris les extensions suggérées englobant une parcelle privée au sud, devra être prise en compte dans une approche de gestion intégrée. Cela s'applique aussi au cadre immédiat du bien, dont l'intégrité visuelle dépend de la conservation de la végétation environnante, afin de conserver l'atmosphère traditionnelle d'un établissement protégé par la jungle.

Authenticité

Des travaux d'entretien sur les structures ont été effectués au fil des siècles en utilisant les techniques et les matériaux traditionnels. Plusieurs périodes ultérieures d'occupation et de réparation n'ont pas interféré avec la conception ou la fabrication des structures. Après leur abandon, les Ohingni tombèrent en ruine. Dans les dernières décennies, ces ruines ont été largement restaurées, et certains murs ont été ajoutés pour marquer la limite entre le site archéologique et la forêt. Ces nouveaux travaux ne se distinguent pas toujours facilement des structures historiques en pierre. Les futures mesures de conservation devraient être entreprises sur la base des approches d'intervention minimale et continuer de former les jeunes apprentis aux techniques d'entretien traditionnelles.

Éléments requis en matière de gestion et de protection

Le bien est protégé par la loi sur les musées nationaux et le patrimoine, Cap 216 de 2006, et est géré par les musées nationaux du Kenya. Le système de protection légale est renforcé par des règles traditionnelles et des tabous transmis par les anciens de la communauté, qui contribuent à protéger le bien ainsi que la faune et la flore du cadre environnant. Le potentiel archéologique des éléments situés sur le côté sud du bien requiert l'extension de la délimitation du bien dans cette direction, conformément à la recommandation du Comité du patrimoine mondial dans sa décision 39 COM 8B.8. De même, la zone tampon, bien qu'ayant été étendue comme demandé vers le sud, doit encore être étendue dans toutes les autres directions.

Un nouveau plan de gestion du bien a été adopté en 2017 et oriente la gestion du bien jusqu'en 2027. Les autorités de gestion prévoient de procéder à un développement contrôlé du tourisme, tout en préservant les valeurs environnementales et culturelles. Des plans en cours de développement prévoient de construire une aire de pique-nique, un terrain de camping et un éco-lodge pour servir d'infrastructures supplémentaires d'accueil des visiteurs. Bien que sur le plan théorique les objectifs visés mettent l'accent sur le caractère durable, il conviendra d'observer comment, dans la pratique, les nouvelles infrastructures et l'augmentation importante attendue des flux touristiques affecteront le bien. Il sera essentiel que tout projet d'infrastructure ou touristique prévu dans les délimitations du bien ou dans son environnement élargi fasse l'objet d'une étude d'impact sur le patrimoine avant tout octroi de permis.

Le bien reste aussi un lieu de réunion de la communauté où se déroulent des rituels communautaires, en particulier en temps de crise. Ces rituels ainsi que les stratégies d'entretien par la communauté doivent être poursuivis afin de maintenir l'implication et l'attachement solides des communautés locales.

4. Recommande que l'État partie prenne en considération les points suivants :
 - a) étendre la délimitation du bien vers l'extrémité sud-est du bien près de l'entrée de Koketch, conformément à la décision **39 COM 8B.8**,
 - b) définir et approuver légalement la délimitation exacte de la zone tampon étendue,
 - c) créer une base de données unique afin de documenter tous les résultats des fouilles archéologiques, les activités de conservation ainsi que les traditions orales associées,
 - d) établir un système de suivi basé sur des indicateurs, des méthodes d'évaluation et des responsabilités plus nombreux, précis et détaillés, et définir comment les résultats de l'exercice de suivi peuvent aussi alimenter la base de données susmentionnée,

e) entreprendre une étude d'impact sur le patrimoine pour toute structure développée dans ou autour du bien, avant tout octroi de permis ;

5. Demande à l'État partie de soumettre au Centre du patrimoine mondial d'ici le **1^{er} décembre 2019** un rapport sur la mise en œuvre des recommandations susmentionnées pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa 44^e session en 2020.

Nom du bien	Khor Dubaï, un port marchand traditionnel
N° d'ordre	1458 Rev
État partie	Émirats arabes unis
Critères proposés par l'État partie	(ii)(iii)(vi)

Voir le recueil des évaluations de l'ICOMOS, addendum, mai 2018, page 25.

Projet de décision : 42 COM 8B.17

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/18/42.COM/8B.Add et WHC/18/42.COM/INF.8B1.Add,
2. Décide de ne pas inscrire **Khor Dubaï, un port marchand traditionnel, Émirats arabes unis**, sur la Liste du patrimoine mondial.

Nom du bien	Cathédrale de Naumburg
N° d'ordre	1470 Rev
État partie	Allemagne
Critères proposés par l'État partie	(i)(ii)(iv)

Voir le recueil des évaluations de l'ICOMOS, addendum, mai 2018, page 37.

Projet de décision : 42 COM 8B.35

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/18/42.COM/8B.Add et WHC/18/42.COM/INF.8B1.Add,
2. Rappelant les décisions **39 COM 8B.26** et **41 COM 8B.29** adoptées respectivement à ses 39^e (Bonn, 2015) et 41^e (Cracovie, 2017) sessions,
3. Considérant que la Cathédrale de Naumburg, Allemagne, ne répond à aucun critère culturel et que par conséquent la valeur universelle exceptionnelle n'est pas démontrée ;
4. Décide de ne pas inscrire la **Cathédrale de Naumburg, Allemagne**, sur la Liste du patrimoine mondial ;
5. Considérant également que, conformément à la Convention et aux Orientations, la valeur universelle exceptionnelle est reconnue au moment de l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial et qu'aucune reconnaissance de ladite valeur universelle exceptionnelle n'est prévue avant ce stade, décide également d'inclure la revue

*de la procédure de renvoi et de son application
pour examen dans le cadre de la prochaine
révision des Orientations lors de sa 43e session en
2019.*

II. EXAMEN DES MODIFICATIONS MINEURES DES LIMITES DE BIENS NATURELS, MIXTES ET CULTURELS DÉJÀ INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Tableau récapitulatif par ordre alphabétique et index des recommandations de l'UICN et l'ICOMOS à la 42^e session du Comité du patrimoine mondial (24 juin – 4 juillet 2018)

État partie	Bien du patrimoine mondial	N° d'ordre		Recommandation	Page
BIENS NATURELS					
République de Corée	Île volcanique et tunnels de lave de Jeju	1264	Bis	OK & NA	9
BIENS CULTURELS					
Croatie	Vieille ville de Dubrovnik	95	Ter	OK	9
Croatie, Italie, Monténégro	Ouvrages de défense vénitiens du XVI ^e au XVII ^e siècle : <i>Stato da Terra - Stato da Mar</i> occidental	1533	Bis	NA	9
Danemark	Tumulus, pierres runiques et église de Jelling	697	Bis	OK	10
France	Mont-Saint-Michel et sa baie	80	Ter	OK	10
Italie	Zone archéologique et la basilique patriarcale d'Aquilée	825	Ter	OK	10
Tchéquie	Le quartier juif et la basilique Saint-Procopie de Třebíč	1078	Bis	OK	9
Ukraine	Kiev : cathédrale Sainte-Sophie et ensemble des bâtiments monastiques et lauré de Kievo-Petchersk	527	Ter	R	10

LÉGENDE

- R Recommandation de renvoyer l'examen
- OK Recommandation d'approuver une modification
- NA Recommandation de ne pas approuver une modification

A. BIENS NATURELS

A.1. ASIE - PACIFIQUE

Nom du bien	Île volcanique et tunnels de lave de Jeju
N° d'ordre	1264 Bis
État partie	République de Corée

Voir le recueil des évaluations de l'UICN, addendum, mai 2018, page 17.

Projet de décision : 42 COM 8B.36

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/18/42.COM/8B.Add et WHC/18/42.COM/INF.8B2.Add,
2. Rappelant la décision **31 COM 8B.12** adoptée à sa 31^e session (Christchurch, 2007),
3. Approuve la modification mineure des limites d'**Île volcanique et tunnels de lave de Jeju, République de Corée**, à savoir l'ajout au bien des nouveaux éléments constitutifs du réseau de tunnels de lave du Geomunoreum supérieur ;
4. N'approuve pas l'ajout des trois autres éléments constitutifs proposés comme modification mineure des limites à l'**Île volcanique et tunnels de lave de Jeju, République de Corée**, à savoir l'anneau de tuf du Suwolbong, le complexe de cônes de tuf de Chagwido et le tunnel de lave de Socheongul, et recommande à l'État partie de soumettre une modification importante des limites de ces trois éléments, avec des révisions visant à éclaircir les limites des éléments proposés et de leurs zones tampons, afin que l'UICN puisse entreprendre une évaluation complète de ces propositions ;
5. Demande à l'État partie de fournir au Centre du patrimoine mondial, avant le **1^{er} décembre 2018**, une nouvelle carte à grande échelle de l'ensemble de l'élément Geomunoreum tel quel modifié, comprenant tous les éléments constitutifs pertinents, et de la zone tampon, et de fournir les dimensions distinctes pour la superficie de chaque élément constitutif, ainsi que pour la zone tampon.

B. BIENS CULTURELS

B.1. EUROPE - AMÉRIQUE DU NORD

Nom du bien	Vieille ville de Dubrovnik
N° d'ordre	95 Ter
État partie	Croatie

Voir le recueil des évaluations de l'ICOMOS, addendum, mai 2018, page 52.

Projet de décision : 42 COM 8B.37

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/18/42.COM/8B.Add et WHC/18/42.COM/INF.8B1.Add,

2. Approuve la zone tampon proposée de la **Vieille ville de Dubrovnik, Croatie**;

3. Recommande que l'État partie prenne en considération les points suivants :

- a) prendre en compte le fait que tout développement se produisant en dehors de la zone tampon pourrait avoir un impact sur le bien, notamment les développements sur le plateau de Srđ et Bosanka, conformément au paragraphe 112 des Orientations,

- b) finaliser, approuver et mettre en œuvre le plan de gestion du bien afin de garantir que la zone tampon puisse protéger efficacement la valeur universelle exceptionnelle du bien,

- c) introduire une loi qui limite, ou interdit, le trafic et le mouillage des bateaux, navires et yachts (à l'exception des petits bateaux qui transportent les visiteurs sur l'île de Lokrum) dans la zone côtière entre la vieille ville et l'île de Lokrum, conformément à la proposition de révision des limites de la zone tampon,

- d) soumettre le plan de gestion, la stratégie touristique et les réglementations de la navigation maritime, une fois finalisés, au Centre du patrimoine mondial pour examen.

Nom du bien	Ouvrages de défense vénitiens du XVI ^e au XVII ^e siècle : Stato da Terra - Stato da Mar occidental
N° d'ordre	1533 Bis
État partie	Croatie, Italie, Monténégro

Voir le recueil des évaluations de l'ICOMOS, addendum, mai 2018, page 47.

Projet de décision : 42 COM 8B.38

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/18/42.COM/8B.Add et WHC/18/42.COM/INF.8B1.Add,
2. N'approuve pas la modification mineure des limites proposée pour la délimitation de la ville fortifiée de Kotor, Monténégro, un élément constitutif du bien en série des **Ouvrages de défense vénitiens du XVI^e au XVII^e siècle Stato da Terra –Stato da Mar occidental, Croatie, Italie, Monténégro**.

Nom du bien	Le quartier juif et la basilique Saint-Procope de Třebíč
N° d'ordre	1078 Bis
État partie	Tchéquie

Voir le recueil des évaluations de l'ICOMOS, addendum, mai 2018, page 50.

Projet de décision : 42 COM 8B.39

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/18/42.COM/8B.Add et WHC/18/42.COM/INF.8B1.Add,

2. Approuve la proposition de modification mineure des limites et la zone tampon proposée pour **Le quartier juif et la basilique Saint-Procope de Třebíč, Tchéquie**;

3. Recommande que l'État partie prenne en considération les points suivants :

a) Finaliser le projet de mémorandum afin de fournir un cadre formel pour une coopération entre les administrateurs des trois éléments du bien,

b) Inclure la totalité de l'ancien monastère dans la prochaine mise à jour du plan de gestion.

Nom du bien	Tumulus, pierres runiques et église de Jelling
N° d'ordre	697 Bis
État partie	Danemark

Voir le recueil des évaluations de l'ICOMOS, addendum, mai 2018, page 45.

Projet de décision : 42 COM 8B.40

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/18/42.COM/8B.Add et WHC/18/42.COM/INF.8B1.Add,
2. Approuve la modification mineure des limites et la zone tampon proposée du **Tumulus, pierres runiques et églises de Jelling, Danemark**.

Nom du bien	Mont-Saint-Michel et sa baie
N° d'ordre	80 Ter
État partie	France

Voir le recueil des évaluations de l'ICOMOS, addendum, mai 2018, page 55.

Projet de décision : 42 COM 8B.41

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/18/42.COM/8B.Add et WHC/18/42.COM/INF.8B1.Add,
2. Approuve la proposition de modification de la zone tampon du **Mont-Saint-Michel et sa baie, France** ;
3. Recommande que l'État partie prenne en considération les points suivants :
 - a) Finaliser la procédure de classement des territoires concernés municipaux au titre des sites patrimoniaux remarquables,
 - b) Soumettre le plan de gestion une fois finalisé au Centre du patrimoine mondial pour examen.

Nom du bien	Zone archéologique et la basilique patriarcale d'Aquilée
N° d'ordre	825 Ter
État partie	Italie

Voir le recueil des évaluations de l'ICOMOS, addendum, mai 2018, page 57.

Projet de décision : 42 COM 8B.42

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/18/42.COM/8B.Add et WHC/18/42.COM/INF.8B1.Add,
2. Approuve la zone tampon proposée pour la **Zone archéologique et la basilique patriarcale d'Aquilée, Italie**.

Nom du bien	Kiev : cathédrale Sainte-Sophie et ensemble des bâtiments monastiques et laure de Kievo-Petchersk
N° d'ordre	527 Ter
État partie	Ukraine

Voir le recueil des évaluations de l'ICOMOS, addendum, mai 2018, page 59.

Projet de décision : 42 COM 8B.43

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/18/42.COM/8B.Add et WHC/18/42.COM/INF.8B1.Add,
2. Renvoie la proposition de la modification mineure de la zone tampon pour **Kiev : Cathédrale Sainte-Sophie et ensemble des bâtiments monastiques et laure de Kievo-Petchersk, Ukraine**, afin de permettre à l'État partie de :
 - a) Considérer la création d'une zone tampon unique pour le bien englobant tous les éléments ;
 - b) Pour l'élément de la cathédrale Sainte-Sophie, modifier la zone tampon proposée afin de :
 - i) s'assurer que la délimitation englobe la première rangée de bâtiments de l'autre côté de la voie dans tous les cas,
 - ii) réduire ou éliminer la partie en retrait de la zone tampon au nord-ouest.
 - c) Pour l'élément de la laure de Kievo-Petchersk, modifier la zone tampon proposée afin de l'étendre :
 - i) au nord le long de la rive du fleuve jusqu'à l'extrémité nord de l'actuelle zone tampon,
 - ii) sur le côté ouest d'un groupe de maisons supplémentaire et y intégrer le territoire délimité par les rues Moskovska, Tsydalena et Leiptsyzka.
 - d) Mettre en œuvre les recommandations de la mission de suivi réactif conjointe Centre du patrimoine mondial/ICOMOS de 2017, et la décision **41 COM 7B.53** concernant les

dispositions légales et les mécanismes de gestion de la zone tampon ;

3. *Recommande que l'État partie notes les effets possibles sur le bien de causes survenant en dehors des zones tampons, conformément au paragraphe 112 des Orientations et s'assure que des mécanismes de protection légale et de gestion sont disponibles pour réglementer les changements et les développements en dehors de la zone tampon afin qu'aucun impact n'affecte l'intégrité visuelle du bien.*

III. DECLARATIONS DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE DES BIENS INSCRITS LORS DES SESSIONS PRECEDENTES ET NON ADOPTÉES PAR LE COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Projet de décision : 42 COM 8B.44

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC/18/42.COM/8B.Add,
2. Adopte les déclarations de valeur universelle exceptionnelle, pour les biens du patrimoine mondial suivants inscrit lors des sessions précédentes du Comité du patrimoine mondial :
 - Afrique du Sud, Paysage culturel des #Khomani ;
 - Danemark, Kujataa au Groenland : agriculture nordique et inuite en bordure de la calotte glaciaire ;
 - Inde, Site archéologique Nalanda Mahavihara (université de Nalanda) à Nalanda, Bihar ;
 - Inde, Ville historique d'Ahmedabad ;
 - Iran (République islamique de), Ville historique de Yazd ;
 - Japon, Île sacrée d'Okinoshima et sites associés dans la région de Munakata ;
 - Pologne, Mine de plomb, argent et zinc de Tarnowskie Góry et son système de gestion hydraulique souterrain.

Nom du bien	Paysage culturel des #Khomani
État partie	Afrique du Sud
N° d'ordre	1545
Date d'inscription	2017

Brève synthèse

Le paysage culturel des #Khomani est situé à la frontière avec le Botswana et la Namibie, dans la partie septentrionale du pays. Le bien comprend une vaste zone qui coïncide avec le parc national Kalahari Gemsbok (PNKG). La grande étendue de dunes de sable forme un paysage qui contient des traces matérielles d'occupation humaine depuis l'âge de la pierre jusqu'à nos jours et est associée à la culture du peuple #Khomani et du peuple San qui est lié. Le paysage intègre des lieux d'intérêt concernant l'histoire, la migration, les moyens de subsistance, la mémoire et les ressources, passées et présentes, des #Khomani et du peuple San associé et d'autres communautés et témoigne de leurs réponses adaptatives et de leur interaction pour survivre dans un environnement désertique. Les #Khomani et le

peuple San associé, qui furent autrefois nomades comptent parmi les dernières communautés indigènes d'Afrique du Sud. Ils élaborèrent des stratégies de subsistance pour faire face aux conditions environnementales extrêmes et développèrent des connaissances spécifiques en ethnobotanique et sur le veld, ainsi que des pratiques culturelles et une vision du monde où des caractéristiques géographiques représentent des liens symboliques entre les hommes, les animaux sauvages et la terre.

Les #Khomani sont en train de récupérer activement leur savoir, leurs pratiques et traditions, redonnant vie à un riche paysage associatif grâce, également, à la survie des derniers locuteurs des langues !Ui-Taa dans la communauté #Khomani. Le paysage culturel des #Khomani reflète la philosophie de ce peuple et du peuple San associé, consistant à vivre de la terre d'une manière douce et à se considérer comme faisant eux-mêmes partie de la nature, dans un paysage où il existe un rapport de respect entre les hommes, les plantes et les animaux, qui les relie à la terre d'une manière unique symbolisant la durabilité.

Critère (v): Le paysage culturel des #Khomani exprime d'une manière unique le mode de vie, basé sur la chasse et la cueillette, pratiqué par les ancêtres de tous les hommes modernes ; de même que les technologies simples et cependant hautement perfectionnées, qu'ils utilisaient pour exploiter des ressources rares comme l'eau, trouver des aliments végétaux dans un environnement extrêmement hostile, et affronter des phénomènes naturels comme la sécheresse et des prédateurs.

Critère (vi): Le paysage culturel #Khomani reflète, en leur étant associé, le savoir ethnobotanique et les souvenirs intégrés dans les langues !Ui-Taa, qui sont toujours parlées par la communauté #Khomani, illustrant un mode de vie et des croyances virtuellement éteints.

Intégrité

En tant que paysage associé, le paysage culturel des #Khomani est une vaste zone du côté sud-africain du parc transfrontalier Kgalagadi (PTK), qui est suffisamment grande pour contenir une représentation relativement complète des valeurs, caractéristiques et processus paysagers, qui transmettent la manière particulière dont les peuples étaient reliés à la terre. Cette zone est également suffisamment étendue pour abriter les éléments matériels du paysage et de la culture, comme les dunes vastes et ouvertes, des exemples d'architecture bochimane et la « légèreté » d'être dans le désert. Les sites archéologiques

des dunes demeurent largement intacts et les noms de lieux importants ont été enregistrés, avec cartographie de ces lieux. Les éléments plus vulnérables sont les langues parlées par les †Khomani, qui sont promues grâce aux activités conjointes de la communauté et d'organisations non-gouvernementales (ONG) qui l'appuie. Dans les zones extérieures au bien, il existe un certain nombre d'établissements et de sites qui jouent un rôle dans la mémoire culturelle des †Khomani et de leur diaspora.

Le développement de la construction de logements, l'agriculture commerciale et le parc national géré par l'État ont changé le paysage culturel au cours du dernier siècle, provoquant de graves perturbations dans les traditions vivantes des †Khomani San et des familles associées. Toutefois, des liens avec le paysage persistent et sont en cours de rétablissement depuis la réussite de l'action en restitution des terres. L'Institut San Sud-Africain (ISSA) et d'autres institutions ont travaillé avec les †Khomani pour enregistrer des systèmes de savoir, la langue et l'histoire orale, transmis au travers de récits. Le camp dans le bush Imbewu est situé dans la profondeur des dunes du parc patrimonial !Ae!Hai Kalahari, qui est situé dans la partie méridionale du PNKG. Le camp Imbewu appartient à la communauté †Khomani-Mier. Ici, la tradition de la « veldskool » (signifiant « école du bush ou champ ») est mise en pratique régulièrement, offrant aux jeunes gens de la communauté l'occasion d'apprendre auprès des anciens à découvrir les plantes, les animaux, les interrelations écologiques ainsi que le monde spirituel.

La valeur universelle exceptionnelle du bien est valorisée par son association avec le territoire plus large sur lequel les familles †Khomani ont migré au rythme des saisons et qu'elles ont partagé avec les !Kung dans le sud du Botswana.

Authenticité

Le paysage culturel des †Khomani reflète les liens culturels qu'un groupe restreint du peuple †Khomani San a conservés avec son pays. Ces associations sont exprimées par des attributs matériels et immatériels, les premiers étant essentiellement représentés par des témoignages archéologiques, les seconds intégrant le savoir ethnologique et du « veld », ainsi que la persistance de la mémoire linguistique, celle-ci étant désormais soutenue par des ONG et des universitaires qui documentent la langue et la culture de façons accessibles. Les †Khomani ont recouvré leurs droits symboliques et culturels sur cette terre, dont les droits d'utiliser les ressources et les droits de chasse traditionnels dans une grande partie du parc. Cela contribue à assurer la renaissance culturelle des †Khomani et garantit que leur culture ne deviendra pas une « culture de musée ». À cet égard, un élément important

est constitué par les connexions écologiques plus larges et, même, finalement sociales, rendues possibles par le PNKG, y compris la réactivation d'anciens réseaux sociaux avec des communautés au Botswana. Les †Khomani ne reprendront pas une « authentique » existence nomade de chasseurs-cueilleurs. Pourtant, l'existence continue du savoir-faire bush et des compétences en pistage, la persistance de pratiques culturelles comme la danse, les guérisons, le chant, les récits, contribuent à maintenir l'association avec le bien de même que l'esprit indéfinissable de « Boesman wees » (« être un Bochimani »). L'authenticité est encore valorisée par le cadre plus large du paysage culturel †Khomani, en tant que partie du paysage culturel plus vaste des terres centrales !Xam et †Khomani.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le paysage culturel des †Khomani est entièrement situé à l'intérieur du parc national Kalahari Gemsbok (PNKG), dont il forme l'élément culturel prépondérant, et est également inclus dans le parc transfrontalier Kgalagadi (PTK). Ces deux parcs fournissent un statut officiel de protection obligatoire en tant que zones protégées. Les lois pertinentes sur la protection de l'environnement sont la loi nationale sur la gestion environnementale, 1998 (LNGE); gestion environnementale nationale : loi sur les aires protégées n. 57/2003 (GENLAP) et gestion environnementale nationale : loi sur la biodiversité. Tous les sites archéologiques au sein du paysage proposé pour inscription sont protégés au titre de la loi nationale sur les ressources patrimoniales n. 25/1999 (LNRP).

Côté Botswana, le bien est entièrement bordé par le parc national Gemsbok, qui forme également l'élément Botswana du PTK. Au-delà des limites du PNKG, du côté sud-africain, on trouve les terres communales de la communauté Mier et des fermes privées. Il est envisagé d'exiger une consultation pour tout aménagement en cet endroit, afin d'éviter un impact négatif sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien.

Une protection complémentaire est fournie par le système de planification qui est réglementé par un arsenal de lois et d'instruments. Les municipalités locale et du district préparent un plan de développement intégré (PDI) – un instrument de planification stratégique qui guide et informe toutes les instances de planification, budgétisation, gestion et prise de décision d'une municipalité et est révisé annuellement (loi sur le système municipal (2000)). Le PDI 2016/17 pour la municipalité du district de ZF Mgcawu est en place. La loi sur l'aménagement et la gestion du territoire, 2013 (LAGT) prévoit que les sphères nationales, provinciales et locales du gouvernement préparent des cadres d'aménagement spatial (CAS), sur la base d'un

cycle de 5 ans, pour représenter la vision de l'aménagement de l'espace et guider les décisions de planification et d'aménagement dans tous les secteurs du gouvernement.

Le cadre global de gestion du parc fournit un jeu bien établi de mécanismes légaux concernant le patrimoine, la conservation et la protection environnementale, qui s'applique à tous les parcs nationaux d'Afrique du Sud. Des mécanismes de révision des instruments de gestion du PNKG prévoient la mise à jour et l'intégration de dispositions et de mesures pour assurer la sauvegarde efficace du patrimoine matériel et immatériel conformément à la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel 2003 dont l'Afrique du Sud est signataire. La protection du patrimoine culturel est encore traitée dans le cadre du plan de développement intégré du PTK et des plans de gestion du parc patrimonial !Ae!Hai Kalahari (ci-après simplement dénommé « parc patrimonial »), qui est entièrement situé à l'intérieur du PNKG. Le PNKG, agissant en collaboration avec le Conseil d'administration conjoint du parc patrimonial et un certain nombre d'ONG, fournit la capacité institutionnelle nécessaire exigée pour la protection du bien. Le soutien à long terme des associations culturelles des #Khomani San avec le bien et leur culture repose sur la capacité améliorée des communes, par ex. au travers de l'Association de la propriété communale (APC) #Khomani San, pour accroître leur implication dans tous les aspects de la gestion, de la conservation et de la sauvegarde du bien et pour veiller à ce que les avantages générés par le bien du patrimoine mondial améliorent l'évolution sociale et économique des #Khomani en tant que communauté, conformément à la Déclaration de Johannesburg sur le patrimoine mondial en Afrique et sur le développement durable de 2002, et au plan d'action de UNESCO 2012-2017 pour la région Afrique. La gestion du bien s'appuie sur divers plans de gestion : les plans de gestion du parc patrimonial et du PNKG orienteront un développement touristique approprié au sein du bien. Pour garantir la protection efficace et le soutien de la VUE, le plan de gestion du PNKG prévoit des dispositions appropriées pour protéger la VUE ainsi que l'intégrité et l'authenticité et prévenir tout impact négatif potentiel dû au développement, y compris le tourisme. Le recours aux procédures d'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE), de même que les critères stricts de l'évaluation de l'impact sur le patrimoine (EIP), conformément à la loi sud-africaine, garantissent que le développement, y compris les services et installations associées au tourisme à l'intérieur du bien ou adjacents celui-ci, n'a pas d'impact négatif sur la VUE du bien.

Nom du bien	Kujataa au Groenland : agriculture nordique et inuite en bordure de la calotte glaciaire
État partie	Danemark
N° d'ordre	1536
Date d'inscription	2017

Brève synthèse

Kujataa est un paysage agricole subarctique situé dans la région méridionale du Groenland. Le paysage culturel offre de spectaculaires caractéristiques et processus naturels qui ont forgé les traditions agricoles et pastorales de deux époques et cultures distinctes : le peuple nordique groenlandais (du Xe au XVe siècle) et les fermiers inuits modernes (du XVIIIe siècle à ce jour). Le bien est constitué de cinq éléments dont l'ensemble représente le cœur administratif et démographique de ces deux cultures agraires.

Malgré le caractère distinctif de ces deux cultures, chacune d'entre elles est une culture agropastorale située sur les marges arctiques de l'agriculture viable, trouvant à la fois ses moyens de subsistance dans l'agriculture, le pastoralisme et la chasse aux mammifères marins. Le paysage culturel est représentatif de la toute première introduction d'activités agricoles dans l'Arctique et de l'expansion de l'établissement nordique au-delà de l'Europe. Les colonies agricoles nordiques ont jeté les fondations physiques de l'agriculture inuite au Groenland bien des siècles plus tard.

Les attributs du bien sont les structures et les sites archéologiques, ainsi que les objets associés à l'établissement nordique de Kujataa ; les champs entourant les fermes, les pâturages et les prairies ; les types de végétation associés à l'agriculture et au pâturage ; l'environnement paysager (y compris les formes de relief et les caractéristiques écologiques) des cinq éléments ; les maisons de fermes inuites et les bâtiments annexes (bâtiments historiques classés) ; et tout un ensemble d'attributs immatériels, comme la langue, les noms de lieux historiques, le savoir écologique, l'artisanat, les activités et les rituels saisonniers.

Critère (v) : *Kujataa est un exemple éminent d'établissement humain. Bien que marginal pour ce qui est de l'activité agricole, le climat relativement doux dans le sud du Groenland a contribué au développement d'établissements fondés sur l'agriculture et la chasse au cours de deux grandes périodes de l'histoire : l'établissement de l'agriculture nordique groenlandaise du Xe au XVe siècle, et de l'agriculture inuite-européenne à partir des années 1780 jusqu'à ce jour.*

Les établissements agricoles nordiques groenlandais et inuits ont créé un paysage culturel singulier et vulnérable basé sur des

pratiques d'utilisation des terres dans une niche écologique spécifique, capable de soutenir l'agriculture et le pastoralisme en complément de la chasse aux mammifères marins. Les conditions climatiques particulières qui ont permis à deux différentes traditions culturelles de développer l'utilisation des terres, l'établissement et la subsistance dans ce milieu extrême, ont permis au paysage agricole inuit de révéler et visualiser de façon remarquable les premiers établissements nordiques.

Intégrité

Tous les éléments nécessaires à la transmission de la valeur universelle exceptionnelle se retrouvent dans les cinq éléments du bien, y compris les attributs essentiels des systèmes agricoles nordique et inuit. Ils illustrent les différentes facettes de types d'exploitation agricole, les modes d'utilisation des terres, les formes de relief et l'histoire des cultures. Des fermes inuites modernes jouxtent par endroits les vestiges de fermes nordiques, tandis que d'autres constituent des paysages archéologiques relativement intacts où le pâturage des moutons maintient le caractère pastoral des sites agricoles nordiques abandonnés.

Le paysage culturel recouvre les paysages, les modes d'agriculture et d'implantation et les attributs archéologiques.

L'état des attributs est satisfaisant. Quant aux menaces potentielles, elles sont convenablement traitées. L'intégrité du bien est jugée vulnérable de par l'étendue et l'ampleur des projets de développement miniers, énergétiques et infrastructurels proposés dans cette région méridionale du Groenland. Les engagements pris par l'État partie visant à établir la protection légale des zones tampons contribueront à améliorer l'intégrité du bien.

Authenticité

L'authenticité du paysage culturel repose sur son caractère pastoral introduit dès le Xe siècle apr. J.-C.. Bon nombre de sites patrimoniaux au sein des éléments constitutifs du bien apportent les preuves archéologiques de l'implantation et de l'activité agricole du peuple nordique groenlandais. La forme, les matériaux et la conception des bâtiments de ferme, ainsi que l'architecture monumentale datent des deux périodes historiques. Les modèles d'établissement du paysage nordique sont lisibles dans et entre les éléments sélectionnés.

La conservation des attributs architecturaux a eu pour objet d'assurer leur stabilité structurelle et la plupart des sites archéologiques n'ont pas été modifiés par l'activité humaine depuis leur abandon. Une documentation historique détaillée soutient l'authenticité de nombreux attributs.

Le supplément de documentation sur les paysages agricoles paléo-esquimaux, inuits thuléens et postérieurs au XVIIIe siècle, ajouté

au relevé cartographique des ressources et lieux de chasse, éclairera la compréhension du paysage culturel.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Un certain nombre de mécanismes de protection légale s'appliquent au bien : la loi de protection du patrimoine (loi n° 11, 19 mai 2010) sur la protection et la conservation du patrimoine culturel ; le décret-loi sur la protection du patrimoine culturel (approuvé en juillet 2016 et entré en vigueur le 1er août 2016) ; la loi sur les musées (loi Inatsisartut n° 8, 3 juin 2015) et la loi sur la planification (loi n° 17, 17 novembre 2010). Outre la protection du patrimoine culturel matériel, la loi sur les musées protège le patrimoine culturel immatériel en vertu de la Convention UNESCO de 2003 sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (ratifiée par le Danemark en 2009).

La loi de protection du patrimoine garantit la protection des monuments anciens, des bâtiments historiques/classés et des sites historiques.

La protection du paysage et des attributs naturels est assurée par un large éventail de lois et de réglementations en matière de planification, en particulier les lois sur la préservation des zones naturelles, la protection de l'environnement, la trappe et la chasse, ainsi que les lois relatives aux diverses utilisations du sol à l'intérieur comme à l'extérieur du bien, et le décret-loi sur la protection du patrimoine culturel (juillet 2016). La loi sur la protection de la nature (loi n° 29, 18 décembre 2003) encadre la gestion des valeurs paysagères et l'utilisation durable des ressources naturelles, y compris l'agriculture. Le décret-loi sur la protection du patrimoine culturel (juillet 2016) garantit la protection intégrale essentielle au patrimoine culturel et aux attributs du bien du patrimoine mondial.

Hormis les pressions environnementales en cours (dont celles liées au changement climatique), les principales menaces qui pèsent sur le bien sont l'exploitation minière et le développement d'infrastructures, ainsi que l'intensification de l'agriculture. Une attention accrue et une planification détaillée s'imposent également pour assurer la gestion future du tourisme dans la région.

La notion de propriété privée n'ayant pas cours au Groenland, les activités et les constructions requièrent l'approbation de l'utilisation des terres par la municipalité de Kujalleq ou le gouvernement groenlandais. Le Musée national et Archives du Groenland figure parmi les autorités en charge d'examiner les demandes d'utilisation des terres par rapport aux valeurs du patrimoine protégé. Le Musée national et Archives du Groenland exerce aussi une fonction de consultant ayant un rôle consultatif dans le développement de projets d'utilisation

des terres et le suivi des valeurs patrimoniales. Toute perturbation et démolition de sites du patrimoine est interdite et punissable par la loi.

Les permis d'activité touchant les ressources minérales sont assujettis à de strictes exigences légales en vertu de la loi sur les ressources minérales (7 décembre 2009). Les demandes de licence d'exploitation sont soumises, par exemple, à une évaluation d'impact environnemental et à une évaluation d'impact social (chacune d'elles nécessitant une audition et une consultation publiques) et doivent comporter un plan d'atténuation d'impact. Le Musée national et Archives du Groenland peut imposer d'entreprendre des recherches archéologiques. Les processus d'évaluation d'impacts sur le patrimoine sont impératifs dans l'examen de propositions de développement, d'exploration minière et de changements d'utilisation de terrains agricoles.

Le bien est administré et géré par un groupe directeur composé de représentants du Gouvernement groenlandais, du Musée national et Archives du Groenland, de la Municipalité de Kujalleq, des conseils de village, des agriculteurs, de l'Agence danoise pour la culture et l'industrie du tourisme. L'engagement de la population locale dans les processus de proposition d'inscription et de gestion est bien ancré.

Le système de gestion qui encadre la prise de décision sera mis en œuvre au moyen d'engagements financiers publics. Le plan de gestion dans lequel sont définies les priorités, telles que le tourisme durable, la propriété locale et autochtone, l'engagement et le développement durable, a obtenu l'approbation du gouvernement groenlandais et de la municipalité de Kujalleq. La gestion quotidienne sera confiée à un secrétariat local dirigé par un gestionnaire de site et des personnels de terrain, dont un ou plusieurs gardiens de parc, qui travailleront en étroite concertation avec les autorités représentées au sein du groupe directeur.

Les ressources consacrées à la mise en œuvre du système de gestion pourraient être augmentées. De nouveaux mécanismes sont à pourvoir en faveur d'un engagement soutenu et direct auprès des autorités responsables de l'approbation et du contrôle des exploitations minières, de même qu'il convient de renforcer la coordination entre les organismes compétents. L'adoption de la stratégie nationale pour le tourisme (2016-2020) préfigure d'un meilleur fonctionnement des ports et de l'aéroport, et la stratégie touristique de la Municipalité de Kujalleq (2015- 2020) vise à améliorer la coordination et les initiatives de promotion de l'image de marque du bien axées sur l'agrotourisme et les Vikings en Arctique.

Nom du bien	Site archéologique Nalanda Mahavihara (université de Nalanda) à Nalanda, Bihar
État partie	Inde
N° d'ordre	1502
Date d'inscription	2016

Brève synthèse

Le site archéologique de Nalanda Mahavihara se trouve dans l'État du Bihar, situé au nord-est de l'Inde. D'une superficie de 23 hectares, le site archéologique de Nalanda Mahavihara abrite des vestiges qui datent environ du III^e siècle av. J.-C., avec l'une des plus anciennes institutions monastiques et scolastiques du sous-continent indien, devenue la plus grande de son époque et restée la plus longtemps en activité du Ve au XIII^e siècle de notre ère, avant la mise à sac et l'abandon de Nalanda au XIII^e siècle. Le site abrite des stupas, des caityas, des viharas, des sanctuaires, de nombreuses structures votives et d'importants ouvrages d'art en stuc, en pierre et en métal. La configuration des édifices permet de constater le changement intervenu depuis leur regroupement autour d'un stupa-caitya jusqu'à un alignement linéaire formel selon un axe nord-sud. Le développement historique du bien témoigne de l'évolution du bouddhisme en une religion et de l'épanouissement des traditions monastiques et éducatives.

Critère (iv) : Le site archéologique de Nalanda Mahavihara a établi et développé des principes artistiques, architecturaux et de planification qu'adoptèrent ensuite de nombreuses institutions analogues du sous-continent indien, d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est.

L'uniformisation architecturale des viharas et l'évolution du caitya qui ressemble à un temple en tant que prototypes de Nalanda atteste du soutien des échanges et d'un patronage propice à l'expansion de l'infrastructure physique. Le vihara indépendant quadrangulaire de la période du Gandhara a évolué en une véritable infrastructure résidentielle et éducative dont le modèle fut emprunté par des villes monastiques d'Asie du Sud comme Paharpur, Vikramshila, Odantapuri et Jagaddala.

Nalanda révèle l'émergence et l'intégration d'un caitya en quinconce (cinq côtés). En étant le reflet et la représentation du changement dans les pratiques religieuses, cette nouvelle forme a remplacé le stupa traditionnellement dominant et a influencé les temples bouddhistes de la région.

Critère (vi) : Nalanda Mahavihara, en tant que centre d'enseignement supérieur, marque le point culminant de l'évolution du sangharama (établissement monastique) qui en fait le plus ancien établissement d'enseignement supérieur des premiers temps de l'Inde médiévale. Son approche fondée sur le mérite dit avoir

embrassé toutes les sources contemporaines de connaissance et les systèmes d'apprentissage en pratique sur le sous-continent indien.

Nalanda demeure l'un des tout premiers et des plus anciens extraordinaires bâtisseurs d'institutions. Ses systèmes de pédagogie, d'administration, de planification et d'architecture ont servi de fondement à la création ultérieure de mahaviharas. Nalanda continue d'inspirer les établissements universitaires modernes de la région, comme Nava Nalanda Mahavihara, l'Université de Nalanda et plusieurs autres à travers l'Asie.

Intégrité

Les vestiges archéologiques de Nalanda Mahavihara ont fait l'objet de fouilles systématiques et d'une préservation simultanée. Ils représentent les aspects du bien les plus remarquables qui démontrent le développement de la planification, l'architecture et la tradition artistique de Nalanda. Comme en témoignent les antiquités qui subsistent, le site raconte de manière explicite ce qu'était la vie d'érudit dans un établissement monastique et scolastique.

Même si, à l'origine, le mahavihara formait un ensemble beaucoup plus vaste, tous les vestiges de Nalanda qui subsistent aujourd'hui sur les 23 hectares de ce bien composé de 11 viharas et 14 temples, sans compter les nombreux plus petits sanctuaires et structures votives, suffisent amplement à démontrer ses attributs tels que le plan axial et la disposition dans un axe nord-sud, son modèle architectural, ses matériaux de construction existants et ses motifs ornementaux appliqués. Les vestiges structurels des viharas et des caityas dont les couches de construction montrent l'évolution des formes respectives, sont préservés in situ. Le positionnement de ces structures sur toute l'étendue du site montre la planification de l'espace propre à Nalanda. Le bien conserve également un corpus d'artefacts de nature meuble et immeuble, ainsi que des ornements artistiques qui montrent le développement iconographique reflétant les changements intervenus dans le système de croyance bouddhiste.

L'Archaeological Survey of India (ASI) est responsable de la conservation des vestiges archéologiques qui englobent toute la zone protégée du bien. La zone tampon du bien est peu peuplée, avec des terres agricoles et des étendues d'eau saisonnières, ce qui ne présente donc en aucun cas une menace pour le bien. Le bien et la zone tampon sont protégés par une loi au niveau national, la loi de 1958 sur les monuments anciens et les sites et vestiges archéologiques (AMASR) (amendement et validation, 2010), et sont placés sous le contrôle de l'Autorité nationale en charge des monuments (niveau national) et du Bureau du Commissaire de district au sein

du Gouvernement de l'État du Bihar (niveau local).

Authenticité

Enfouis sous terre pendant plus de sept siècles, les vestiges archéologiques de Nalanda Mahavihara ont été systématiquement mis au jour au début du XXe siècle et conservés in situ par l'Archaeological Survey of India. La méthodologie adoptée par l'Archaeological Survey of India pour la conservation et la consolidation de ses viharas et de ses temples a assuré la préservation de leur tissu historique grâce à l'application d'enduits appropriés en couches réversibles et sacrificielles et à la fixation de supports en cas de nécessité. Tous les travaux de conservation et les interventions ont été documentés à l'aide de photographies et de croquis, et publiés dans les rapports annuels de l'ASI.

Les recherches historiques devraient se poursuivre, étayées par une documentation appropriée, avec une attention particulière portée à l'identification de tous les travaux d'excavation réalisés avant l'Archaeological Survey of India, ainsi qu'aux fouilles entreprises par toute autre partie prenante du bien, et à l'identification de tous les travaux de réparation effectués sur l'ensemble du site, notamment la réparation des maçonneries de briques et la documentation sur la différenciation entre le tissu archéologique authentique et les réparations ponctuelles et autres ajouts de revêtements et de couches sacrificielles dont le marquage a été exécuté pour certains avec l'inscription de dates sur des briques posées à des endroits peu visibles.

Les couches de construction, l'iconographie et les archives de Nalanda attestent du fait que ces vestiges sont les plus anciens éléments qui subsistent. L'organisation spatiale évidente de ces vestiges mis au jour en démontre la planification systématique. Les caityas dont la forme rappelle celle des temples et les viharas de forme quadrangulaire sont autant d'infrastructures qui authentifient la contribution de Nalanda au développement de l'architecture sacrée des établissements bouddhistes, tant résidentiels que scolastiques. Leurs ouvrages d'art en stuc, en pierre et en métal conservent des éléments iconographiques qui ont amené des changements dans le système de croyance bouddhiste et la transition du Mahayana au Vajrayana.

Ayant cessé d'exercer sa fonction institutionnelle au XIIIe siècle de notre ère, le rôle de Nalanda en tant que bâtisseur d'institution est attesté par l'emprunt de son mode d'organisation qu'adoptèrent à sa suite les mahaviharas du VIIIe siècle. Le système de pédagogie de Nalanda est mieux préservé dans les monastères tibétains où les discours sont menés dans le cadre du débat et de la dialectique. De plus, les universités d'Asie confèrent à Nalanda la marque de l'excellence en termes d'apprentissage académique.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

La propriété, la protection, l'entretien et la gestion du bien sont confiés à l'Archaeological Survey of India conformément à la législation en vigueur au niveau national - loi de 1958 sur les monuments anciens et vestiges de sites (amendement et validation, 2010). Les décisions relatives à sa conservation et à sa gestion relèvent de la politique nationale pour la conservation des monuments anciens, des sites et vestiges archéologiques édictée par l'Archaeological Survey of India.

La conservation et la gestion du bien sont ordonnées par un plan de perspective et un programme annuel de conservation. Un comité interne de l'Archaeological Survey of India surveille son état de conservation et procède à l'analyse des besoins. Un plan de conservation des vestiges du bien mis au jour devrait être élaboré pour en sauvegarder la valeur universelle exceptionnelle et l'authenticité. D'autre part, des plans d'accueil des visiteurs devraient être définis afin de renforcer les capacités d'interprétation et de gestion dans ce domaine. Il convient également de compléter le plan de préparation aux risques.

La National Monument Authority (NMA) assure aussi la gestion de la zone tampon conformément à la loi de 1958 sur les monuments anciens et les sites et vestiges archéologiques (AMASR) (amendement et validation, 2010), en consultation avec la National Monument Authority, New Delhi et le Gouvernement de l'État du Bihar. La zone tampon est aussi équipée d'installations propres à améliorer l'expérience des visiteurs.

Le plan de gestion intégrée de Nalanda devrait être préparé et mis en œuvre par le Gouvernement de l'État du Bihar en gardant à l'esprit les lois nationales et régionales, afin d'apaiser les craintes causées par toutes sortes de projets de développement à proximité du bien susceptibles de porter atteinte à sa valeur universelle exceptionnelle. Et une évaluation d'impact sur le patrimoine (EIP) devrait être réalisée pour tous les plans de développement aux alentours du bien qui sont soumis à l'examen des autorités compétentes, de l'Archaeological Survey of India, du Gouvernement de l'État du Bihar et de l'Office du District Collectorate de Nalanda.

Nom du bien	Ville historique d'Ahmedabad
État partie	Inde
N° d'ordre	1551
Date d'inscription	2017

Brève synthèse

La ville fortifiée d'Ahmedabad a été fondée par le sultan Ahmad Shah en 1411 ap. J.-C., sur la

rive orientale du fleuve Sabarmati. La ville a continué à prospérer en tant que capitale de l'État du Gujarat pendant six siècles.

La vieille ville a été préservée au fil des siècles et est considérée comme un site archéologique unique. Son archéologie urbaine renforce son importance historique, notamment à travers les vestiges de l'époque du sultanat et des périodes antérieures.

L'architecture des monuments de l'époque du sultanat représente une fusion unique entre les différentes cultures qui ont donné naissance à la ville historique. Ce patrimoine est associé aux traditions complémentaires incarnées par d'autres bâtiments religieux et par la très belle architecture traditionnelle en bois de la vieille ville, caractérisée par ses « havelis » (quartiers), ses « pols » (rues principales résidentielles fermées par des portes) et ses « khadkis » (portes d'accès à l'intérieur des pols) comme principaux constituants. Ces derniers sont présentés comme une expression du réseau organisationnel de la communauté, car ils font également partie intégrante du patrimoine urbain d'Ahmedabad.

L'architecture en bois de la ville historique revêt une importance exceptionnelle. Il s'agit d'un aspect unique de son patrimoine. Elle démontre la contribution significative d'Ahmedabad aux traditions culturelles, aux arts et à l'artisanat, au modèle des structures et au choix des matériaux, ainsi que ses liens avec les mythes et le symbolisme, qui ont mis en avant ses liens culturels avec les habitants. La typologie de l'architecture vernaculaire de la ville est présentée et interprétée comme un exemple important d'architecture régionale, avec une fonction spécifique de la communauté et un style de vie familial qui constitue une partie importante de son patrimoine. La présence d'institutions appartenant à de nombreuses religions (hindouisme, islam, bouddhisme, jaïnisme, christianisme, zoroastrisme, judaïsme) fait de la structure urbaine historique d'Ahmedabad un exemple exceptionnel et unique de coexistence multiculturelle.

Critère (ii) : l'architecture historique de l'époque du sultanat (XVe siècle) présentait un échange important de valeurs humaines au cours de cette période, reflet réel de la culture des principales communautés de migrants. La planification de leur habitat reposait sur les principes respectifs des valeurs humaines et des normes mutuellement acceptées du partage et de la vie en communauté. Les édifices monumentaux représentatifs de la philosophie religieuse illustraient un artisanat et des techniques maîtrisés, qui ont donné lieu à l'émergence d'une importante expression architecturale au niveau régional, inégalée en Inde. Afin d'établir leur domination dans la région, les souverains du sultanat ont recyclé les pièces et les éléments des bâtiments religieux locaux pour les assembler et construire des mosquées dans la ville. Nombre

de nouvelles mosquées ont également été construites comme des édifices plus petits en tirant au maximum parti du travail d'artisans et de maçons locaux, totalement libres d'employer leur savoir-faire autochtone. Sur le plan architectural, le sultanat a ainsi développé un style provincial unique inconnu des autres parties du sous-continent. Les traditions et l'artisanat locaux ont été acceptés dans des bâtiments de la religion musulmane, même s'ils ne respectaient pas strictement les principes de l'architecture islamique. Les monuments de l'époque du sultanat représentent ainsi une phase unique de développement de l'architecture et des techniques des arts monumentaux pendant le XV^e siècle, dans l'ouest de l'Inde.

Critère (v) : La planification de l'habitat dans la ville d'Ahmedabad, dans un environnement de vie structuré, dont les rues représentent également des espaces communautaires, est représentative de la sagesse locale et d'un fort sentiment communautaire. La maison est un habitat auto-suffisant, avec ses propres installations sanitaires, systèmes d'approvisionnement en eau et de climatisation (la cour se trouve au centre). Son image et sa conception liées au symbolisme religieux exprimées dans des sculptures en bois et des armoiries canoniques constituent un exemple ingénieux d'habitat. Ce style, adopté par la communauté comme une forme agréable et acceptable, a donné lieu à un modèle d'habitat complet, les besoins de la communauté ayant été exprimés dans ses espaces publics au niveau de l'habitat, et composé des rues auto-suffisantes fermées par des portes « pols ». Ainsi, le style d'habitat d'Ahmedabad, qui se caractérise par ses rues et quartiers compacts, pols, offre un exemple exceptionnel d'habitat humain.

Intégrité

Ahmedabad a évolué au cours des six siècles de son histoire. La ville a traversé successivement des périodes de déclin et de croissance. Globalement, la ville affiche toujours un caractère entier et intact, dans son tissu et son urbanisme. Elle a assimilé changements et croissance avec sa résilience traditionnelle.

Les conditions d'intégrité de la ville historique, notamment sa topographie et sa géomorphologie, sont largement préservées. L'hydrologie et les caractéristiques naturelles de la ville ont subi des changements dus à la mise en œuvre progressive des infrastructures par les autorités locales. Son environnement bâti, aussi bien historique que contemporain, a également connu des changements et une croissance en termes de population et d'aspirations de la communauté. Son infrastructure souterraine et en surface s'est également successivement développée au fur et à mesure des besoins. Ses jardins et espaces ouverts, ses modèles d'aménagement

du territoire et son organisation spatiale sont pratiquement restés inchangés, les éléments des temps anciens étant restés sensiblement identiques. De même, les perceptions et liens visuels (internes et externes) ; la hauteur des bâtiments et leur taille, ainsi que d'autres éléments de l'aspect, de la structure et du tissu urbains ont subi des changements s'inscrivant dans la plupart des cas dans les dimensions historiques existantes bien que certains écarts se soient produits au fil du temps.

Authenticité

L'architecture de l'habitat d'Ahmedabad représente un fort sentiment identitaire, par la conception de ses bâtiments privés. L'architecture en bois ainsi privilégiée est unique et caractéristique de la ville. La forme complète de l'habitat est très « organique » dans sa fonction, compte tenu de sa réponse climatique adaptée au confort de ses habitants tout au long de l'année.

La construction du fort, des trois portes au bout de Maidan-e-Shahi et de Jama Masjid, avec un grand maidan au nord et au sud, ont été les premiers ordres du sultan Ahmed Shah dans le cadre de la construction de la ville islamique. De chaque côté de Maidan-e-Shahi et à la périphérie de Jama Masjid, la banlieue s'est développée au cours de plusieurs phases successives.

Les matériaux utilisés dans la construction des bâtiments privés de toutes les communautés se composent de bois et de briques. Le bois a également offert un véritable confort, sur le plan climatique. Quant à la qualité de ce matériau, elle s'est avérée idéale pour l'utilisation humaine. Il a également eu un important effet unificateur dans la mesure où il a favorisé le développement d'un milieu de vie harmonieux grâce à la maîtrise fondamentale des dimensions des éléments de construction.

La forme de l'habitat reflétait fortement le type d'organisation accepté, avec une cour centrale, et ce, quelle que soit la taille globale des maisons. À l'intérieur, les activités étaient toujours organisées autour ou le long de la cour selon la taille des maisons. C'était le cas dans toutes les communautés.

Le concept de « Mahajan » (noblesse d'esprit) décrit une culture et une société dans lesquelles toutes les personnes, indépendamment de leurs croyances religieuses, s'unissent dans un objectif de partage et de bien-être social. Ce concept a également été observé dans d'autres communautés islamiques et hindoues-jainées. Le lien communautaire était la responsabilité intrinsèque de toutes les personnes souhaitant instaurer une coexistence saine. Les marchés ont été organisés en fonction de ce concept et l'ensemble des marchands et des commerçants y ont adhéré, les intérêts individuels étant considérés comme secondaires par rapport à la morale et à l'éthique collectives. Le partage

entre les cultures est ainsi devenu un vecteur important de l'esprit d'initiative dans la ville. Elle a ainsi évolué devenant peu à peu un formidable centre pour l'industrie et le commerce.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Ahmedabad compte 28 monuments protégés par l'Archaeological Survey of India (ASI), un monument protégé par le département d'État de l'archéologie (SDA), ainsi que 2 696 bâtiments importants protégés par le département du patrimoine de la Corporation municipale d'Ahmedabad (AMC).

Les monuments protégés par l'ASI bénéficient d'une protection légale au niveau national au titre de la loi sur les antiquités et les trésors artistiques de 1972, de la loi sur les monuments anciens et les sites et vestiges archéologiques (AMASR) de 1958 avec sa loi portant amendement et validation de 2010. Le monument classé par le SDA est d'importance régionale et est protégé par l'AMASR.

Les bâtiments et les sites classés par l'AMC (éléments de la ville historique fortifiée) sont protégés en tant que zone dotée de réglementations spéciales par le plan de développement de l'Autorité du développement urbain d'Ahmedabad (AUDA).

Le département du patrimoine de l'AMC, en tant qu'agence centrale de la gestion du patrimoine à Ahmedabad, joue un rôle majeur dans la préparation du Plan de gestion du patrimoine de la ville. Il bénéficie du soutien de tous les services administratifs concernés de l'AMC, ainsi que des autorités telles que l'AUDA, l'ASI, le SDA de l'État de Gujarat et l'Autorité des monuments nationaux.

Le département du patrimoine de l'AMC devrait s'enrichir du renforcement des compétences et des capacités techniques applicables à l'étendue et aux difficultés des responsabilités de la documentation, de la conservation et de la surveillance de la ville.

Le Plan de gestion du patrimoine proposé est un outil important pour la conservation et la gestion durable du patrimoine culturel de la ville. L'objectif du plan de gestion est d'assurer la protection et l'amélioration de la valeur universelle exceptionnelle de la ville historique d'Ahmedabad tout en favorisant son développement durable à travers une approche de paysage urbain historique. Il vise à intégrer la conservation du patrimoine culturel et le développement urbain durable des zones historiques comme un composant clé de tous les processus de décision de la ville, de l'agglomération et du territoire, au sens plus large.

La mise en œuvre effective du Plan de gestion du patrimoine doit être assurée en même temps que la finalisation, la ratification et la mise en œuvre de la modification et des ajouts

apportés aux réglementations de contrôle du développement.

Pour compléter le Plan de gestion du patrimoine, un plan de gestion des visiteurs de la ville doit être préparé, approuvé et mis en œuvre.

Le Plan local doit être réalisé et mis en œuvre dans le cadre du Plan de conservation du patrimoine. Aussi, la conservation des maisons historiques en bois doit être particulièrement prise en compte.

Il est nécessaire d'effectuer une documentation complète et précise des bâtiments historiques du bien, en particulier concernant les maisons en bois de propriété privée, conformément aux normes internationales reconnues en matière de documentation des bâtiments historiques à des fins de conservation et de gestion.

Une évaluation détaillée de la superficie et de l'impact des nouvelles constructions et des projets de développement sur la partie occidentale de la ville devrait être effectuée.

Nom du bien	Ville historique de Yazd
État partie	Iran (République islamique d')
N° d'ordre	1544
Date d'inscription	2017

Brève synthèse

La ville de Yazd s'étend au cœur des déserts iraniens, non loin des routes des épices et de la soie. Elle est le témoignage vivant de l'utilisation intelligente des ressources disponibles limitées nécessaires à la survie dans le désert. L'eau est acheminée jusque dans la ville par un système de qanats. Chaque quartier de Yazd est édifié sur un qanat et possède un centre communal. Les bâtiments sont construits en terre. La terre est utilisée comme matériau dans la construction des murs et des toitures, pour l'édification de voûtes et de dômes. Les maisons disposent de cours intérieures abaissées qui desservent des espaces en sous-sol. Les tours à vent, les cours intérieures et les épais murs en terre créent un agréable microclimat. Les passages en partie couverts forment avec les rues, les places publiques et les cours intérieures un tissu urbain d'une qualité appréciable. La ville a échappé aux tendances de la modernisation qui ont détruit bon nombre de cités traditionnelles à l'architecture en terre. Elle en conserve aujourd'hui la trace dans ses quartiers traditionnels, le système de qanats, les maisons anciennes, les bazars, les hammams, les citernes d'eau, les mosquées, les synagogues, les temples zoroastriens et le jardin historique de Dolat-abad. Trois religions y coexistent en bonne entente : l'islam, le judaïsme et le zoroastrisme.

Critère (iii) : La ville historique de Yazd témoigne d'un mode de construction remarquablement élaboré dans son architecture en terre et l'adaptation des modes de vie à un milieu hostile depuis plusieurs millénaires. Yazd est associée à la continuité des traditions qui couvrent l'organisation sociale. Parmi elles figurent le waqf (dotation) mis au service d'édifices publics tels que les citernes d'eau, les mosquées, les hammams, qanats et autres, ainsi que les traditions artisanales et commerciales développées sur le plan immatériel et multiculturel, qui font de cette cité l'une des plus riches au monde de par l'ensemble de son bâti en terre, qualité propice à la création d'un microclimat respectueux de l'environnement. Elle illustre la diversité des cultures liées aux différentes religions reconnues dans la ville, comme l'islam, le judaïsme et le zoroastrisme, dont la pratique en bonne entente perdure encore aujourd'hui, et elle offre un mélange d'édifices allant des maisons, aux mosquées, temples de feu, synagogues, mausolées, hammams, citernes d'eau, madrasas, bazars, etc., comme cela transparaît dans leurs festivités et leurs métiers traditionnels.

Critère (v) : Yazd est un éminent exemple d'établissement humain traditionnel représentatif de l'interaction de l'homme avec la nature dans un environnement désertique qui résulte de l'utilisation optimale et de la gestion avisée des ressources limitées disponibles dans un lieu si aride, grâce au système de qanats et à l'utilisation de la terre dans la construction d'édifices avec des cours intérieures abaissées et des espaces en sous-sol. Outre la création d'un agréable microclimat, cet usage requiert une somme minimale de matériaux qui est une source d'inspiration pour la nouvelle architecture confrontée aux défis actuels de la durabilité.

Intégrité

Plusieurs politiques de modernisation de la ville ont été engagées à partir des années 1930. Cela a mené à la création de quelques grandes rues commerçantes et à une facilité d'accès au logement « moderne ». Cette évolution s'est produite essentiellement en dehors de la ville historique. Contrairement à certaines intentions, dont celles des classes supérieures, la population de Yazd, ainsi que les décideurs de la ville, ont réussi à garder intact de larges pans de la cité historique, y compris la restauration et la conservation d'un certain nombre de grandes habitations.

Yazd compte aujourd'hui de multiples et excellents exemples d'architecture traditionnelle du désert avec un ensemble de résidences allant de modestes demeures à de très vastes édifices richement décorés. Outre la grande mosquée et le bazar qui sont en très bon état, chaque quartier de la cité historique présente encore toutes ses spécificités comme les citernes d'eau, les hammams, les tekieh,

les mosquées, les mausolées, etc.. Dans la ville, il y a encore beaucoup de rues et de venelles qui sont dans leur état d'origine, ainsi que de nombreux sabats, passages tout ou partie couverts et surmontés d'une série d'arcs entrecroisés pour se protéger du soleil. La ligne d'horizon de la ville ponctuée par les tours à vent, les minarets et les dômes des monuments et des mosquées offre un magnifique panorama visible de loin, de l'intérieur comme de l'extérieur de la ville historique.

Authenticité

La ville de Yazd, vivante et dynamique, a connu une évolution progressive marquée par d'inévitables changements. Cependant, il y a encore beaucoup de qualités qui permettent à Yazd de remplir les conditions d'authenticité, y compris celles qui ont trait à la continuité de son patrimoine immatériel.

Yazd est reconnue comme étant le lieu où les pèlerinages et les fêtes religieuses ont une dimension singulière. Il y a aussi un réseau actif d'organisations sociales (waqf) qui continuent à jouer un rôle prépondérant au niveau du quartier, en plus de celles que représentent la municipalité et le gouvernement. En termes d'usage et de fonction, il convient de mentionner les activités religieuses précitées. Au bazar encore en fonction s'ajoutent quelques boutiques qui s'adressent de manière spécifique au marché touristique. De plus, une grande partie de la ville historique est encore habitée (avec un taux de 80 % de propriétés privées). En revanche, certains éléments ont perdu leur utilisation d'origine mais il y a des idées neuves pour leur réutilisation adaptative. Une partie de l'université de Yazd est installée dans la ville historique. Il y a aussi quelques hôtels et restaurants en activité dans certaines des structures existantes qui ont été réhabilitées et restaurées tout en veillant à préserver leurs éléments physiques principaux et à minimiser les interventions.

Cela a eu une influence positive en termes d'authenticité eu égard à l'emplacement, au cadre, à la forme, à la conception et aux matériaux. Hormis les changements qui se sont produits au fil du XXe siècle, le bien compte d'innombrables édifices et lieux publics bien conservés. Dans toutes les interventions, la priorité a toujours été donnée aux techniques traditionnelles chaque fois que des travaux de restauration étaient nécessaires.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

La ville historique de Yazd a été classée au rang de monument national en 2005, ce qui lui assure une protection juridique en vertu de la loi pour la protection du patrimoine national (1930) et de la loi prévoyant la création d'une Organisation du patrimoine culturel iranien (1979). Le bien est également soumis à des

lois et des normes visant la protection des villes historiques.

La gestion du bien est centralisée par l'Organisation iranienne du patrimoine culturel, de l'artisanat et du tourisme (ICHHTO) qui est l'instance nationale chargée des biens du patrimoine mondial, y compris des rapports auprès du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO, et qui coordonne les efforts avec les autorités nationales et locales, ainsi que les Organisations non gouvernementales, le système traditionnel du waqf et les communautés locales. L'ICHHTO applique un certain nombre de politiques qui sous-tendent le système de gestion du bien.

Les efforts déployés par la population locale, dans certains cas sous l'égide des associations de quartiers et de la structure sociale du waqf (dotation), ainsi que les efforts de la municipalité de Yazd, de l'ICHHTO et des représentants locaux du gouvernement iranien (ministères de l'Éducation, de la Santé, etc.) restent encore à promouvoir.

Tous ces partenaires ont conjugué leurs efforts pour élaborer un nouveau mécanisme de gestion qui permettra d'orienter leurs capacités vers des objectifs communs. Cette opération a été facilitée par la création d'un comité directeur chargé de définir les orientations générales concernant la gestion et la conservation de la ville historique.

Un comité technique a aussi été établi avec les représentants des acteurs principaux qui œuvreront à l'identification, l'étude et le suivi de différents types de projets sous la direction de groupes de travail spécialisés.

L'ICHHTO a décidé de créer un bureau spécifique (Base) qui sera chargé de coordonner les réunions de ces deux comités et d'organiser la surveillance de la ville historique quant à son état de conservation.

La formation du personnel de l'ICHHTO devra se poursuivre, notamment sur les philosophies de conservation pertinentes et les impacts des différentes interventions sur l'intégrité et l'authenticité du bien inscrit.

Des orientations relatives à l'utilisation, l'entretien et la conservation des bâtiments historiques en terre, avec une attention portée aux intérieurs, devront être élaborées afin d'aider les propriétaires privés de bâtiments historiques.

Des recherches sur la préparation aux risques devront être menées pour le bien en ce qui concerne les séismes.

Des études analytiques de la ville historique de Yazd définissant les rapports entre les aspects immatériels de chaque quartier (y compris les dimensions sociales, culturelles et religieuses) et les aspects matériels (comme les qanats, les citernes d'eau et les structures religieuses) seront à entreprendre.

Nom du bien	Île sacrée d'Okinoshima et sites associés dans la région de Munakata
État partie	Japon
N° d'ordre	1535
Date d'inscription	2017

Brève synthèse

Située à 60 km au large de la côte nord-ouest de l'île de Kyushu, l'île d'Okinoshima est un lieu exceptionnel dépositaire d'informations relatives aux premiers sites rituels attestant d'anciennes pratiques de vénération liées à la sécurité en mer qui émergèrent au IV^e siècle de notre ère et perdurèrent jusqu'à la fin du IX^e siècle, dans une période d'intenses échanges entre les entités politiques de l'archipel japonais, de la péninsule coréenne et du continent asiatique. Intégrée dans le grand sanctuaire de Munakata (Munakata Taisha), l'île d'Okinoshima est restée considérée comme sacrée au cours des siècles suivants jusqu'à nos jours.

La totalité de l'île d'Okinoshima, avec ses caractéristiques géomorphologiques, les sites rituels aux riches gisements archéologiques et la profusion d'offrandes votives dans leur disposition d'origine, reflètent de manière crédible 500 ans de pratiques rituelles qui se sont déroulées sur l'île ; la forêt primaire, les îlots voisins de Koyajima, Mikadobashira et Tenguiwa, tout comme les pratiques votives documentées et les tabous associés à l'île, les vues ouvertes sur l'île depuis Kyushu et Oshima, reflètent dans leur ensemble de manière crédible que la vénération de l'île, malgré les changements survenus au fil des siècles dans ses pratiques et ses significations, dus aux échanges extérieurs et à l'indigénisation, a préservé le caractère sacré d'Okinoshima.

Munakata Taisha est un sanctuaire qui compte trois lieux de culte distincts : Okitsu-miya sur l'île d'Okinoshima, Nakatsu-miya sur l'île d'Oshima et Hetsu-miya sur l'île principale de Kyushu, tous situés dans un rayon d'une soixantaine de kilomètres les uns des autres. Ce sont des lieux de culte vivants qui sont reliés à d'anciens sites rituels. La forme d'adoration des trois divinités féminines de Munakata s'est transmise jusqu'à nos jours à travers des rituels principalement exécutés dans les édifices du sanctuaire et sauvegardés par la population de la région de Munakata. Okitsu-miya Yohaisho, élevé sur la côte nord d'Oshima, a servi de lieu de culte voué au-delà des mers à l'île sacrée. Le groupe de tertres funéraires de Shimbaru-Nuyama élevé sur un plateau qui surplombe la mer en direction d'Okinoshima, se compose de grands et de petits tumulus témoignant de la vie des membres du clan Munakata animés par une tradition de culte à Okinoshima.

Critère (ii) : L'île sacrée d'Okinoshima révèle d'importantes interactions et échanges entre les diverses entités politiques d'Asie de l'Est entre le IV^e et le IX^e siècle, ce dont témoignent les abondantes découvertes et objets d'origine variée déposés en plusieurs endroits de l'île où se déroulaient des rituels consacrés à la sécurité de la navigation. Les changements survenus dans la répartition des objets et l'organisation du site témoignent d'évolutions dans les rituels qui reflètent, à leur tour, la nature du processus d'échanges dynamiques qui se sont établis durant ces siècles où les entités politiques basées sur le continent asiatique, la péninsule coréenne et l'archipel japonais développèrent un sentiment d'identité, et qui ont largement contribué à la formation de la culture japonaise.

Critère (iii) : L'île sacrée d'Okinoshima est un exemple exceptionnel de la tradition culturelle de vénération d'une île sacrée qui a évolué et s'est transmise depuis les temps anciens jusqu'à ce jour. Force est de constater que les sites archéologiques qui ont été préservés sur l'île sont quasiment intacts et offrent une image chronologique de la manière dont les rituels pratiqués sur les lieux ont évolué sur une période d'environ cinq cents ans, de la seconde moitié du IV^e siècle à la fin du IX^e siècle. Dans ces rituels, de vastes quantités d'objets votifs précieux étaient déposés en offrandes en divers endroits de l'île, témoignant ainsi de changements dans les rituels. Bien que les offrandes directes sur l'île d'Okinoshima aient cessé au IX^e siècle, la vénération de l'île s'est maintenue sous la forme d'un culte dédié aux trois déesses de Munakata dans les trois lieux distincts de Munakata Taisha : Okitsu-miya à Okinoshima, Nakatsu-miya à Oshima et Hetsu-miya, ainsi que d'un « culte à distance » illustré à travers la vue panoramique d'Okinoshima observée depuis Oshima et l'île principale de Kyushu.

Intégrité

L'île sacrée d'Okinoshima, avec les sept autres composantes, comprend tous les attributs nécessaires à l'illustration des valeurs et des processus exprimant sa valeur universelle exceptionnelle. Le bien assure la représentation complète des caractéristiques qui l'illustrent comme témoignage d'une tradition de vénération d'une île sacrée pour la protection de la navigation, ayant émergé durant une période d'échanges maritimes intenses qui s'est poursuivie sous la forme d'un culte aux trois divinités féminines de Munakata. Cette pratique s'est perpétuée jusqu'à ce jour à travers des changements dans les pratiques rituelles et les significations mais tout en continuant à préserver le caractère sacré d'Okinoshima. Le bien est en bon état ; il ne souffre d'aucune négligence et est correctement géré, bien qu'il soit nécessaire d'accorder une attention particulière aux impacts potentiels des infrastructures en mer et du trafic accru des bateaux de croisière.

Authenticité

Un nombre important de fouilles et de recherches archéologiques menées sur l'île d'Okinoshima témoigne de manière crédible de la valeur universelle exceptionnelle du bien ; l'emplacement inchangé des sites rituels, leur répartition et les dépôts intacts et toujours abondants d'offrandes votives offrent des possibilités de futures recherches et une meilleure compréhension des valeurs du bien. Les restrictions et les tabous existants contribuent à préserver l'aura de l'île en tant que lieu sacré. La poursuite des travaux de recherche sur les trois îles et sur les routes maritimes du Japon et des pays voisins soutiendra la pleine expression de l'authenticité du bien.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le bien bénéficie d'une protection juridique au niveau national au titre de plusieurs lois, désignations et instruments de planification ; la protection est aussi garantie par des pratiques traditionnelles, sous forme de restriction d'usage et de tabous qui ont prouvé leur efficacité au fil du temps jusqu'à ce jour.

Le système de gestion prévoit un organe de gestion central, le Conseil d'utilisation et de préservation, qui compte des représentants des villes de Munakata et de Fukutsu, et de la préfecture de Fukuoka. Le Conseil est chargé de la coordination et de la responsabilité de mise en œuvre du « Plan de gestion et de préservation » qui comprend quatre plans de gestion individuels couvrant les différentes parties du bien ainsi que la zone tampon. Des mécanismes visant à intégrer une démarche d'évaluation d'impact sur le patrimoine dans le système de gestion viendront en renforcer l'efficacité. Afin d'assurer une coordination et une mise en œuvre intégrales des travaux de gestion, les propriétaires du bien doivent s'impliquer dans le Conseil ; les représentants des habitants de la zone tampon et des entreprises locales veilleront à coordonner les actions et à collaborer avec le Conseil d'utilisation et de préservation. L'Agence nationale des Affaires culturelles propose des orientations et des conseils, ainsi qu'un comité consultatif ad hoc. Les petites réparations et l'entretien quotidien sont confiés à des artisans de la communauté locale qui appliquent des méthodes transmises de génération en génération.

Nom du bien	Mine de plomb, argent et zinc de Tarnowskie Góry et son système de gestion hydraulique souterrain
État partie	Pologne
N° d'ordre	1539
Date d'inscription	2017

Brève synthèse

La mine de plomb, argent et zinc de Tarnowskie Góry et son système de gestion hydraulique souterrain s'étend sur le plateau silésien dans le sud de la Pologne, dans l'une des provinces métallogéniques typiques d'Europe. Elle dispose d'un réseau souterrain monumental de gestion de l'eau qui reflète un développement ingénieux du génie hydraulique sur 300 ans.

Le réseau d'extraction minière et de gestion hydraulique a été aménagé sur un terrain plat et techniquement difficile, un plateau légèrement vallonné dont l'élévation est comprise entre 270 et 300 m au-dessus du niveau de la mer ; le dénivellement entre le point le plus haut et le plus bas est inférieur à 50 m. Ce cas de figure est inhabituel sachant que la plupart des gisements métallifères européens se trouvent dans un terrain montagneux, une occurrence qui a eu une forte influence, en particulier sur les techniques de drainage. Le système souterrain de Tarnowskie Góry a permis de canaliser jusqu'à trois fois le volume d'eau entrant comparé aux autres grandes mines de métaux européennes de l'époque et a fini par avoir un dispositif de captage composé de plus de 50 km de tunnels de drainage principaux et 150 km de canaux de drainage secondaires, galeries d'accès, puits et zones d'extraction. Ce réseau subsistant est complété par d'importants vestiges de la principale infrastructure de gestion de l'eau tant en surface que souterraine, associés à des éléments de surface en lien direct qui constituent les caractéristiques essentielles du paysage minier.

Le système d'arrivée d'eau a été planifié, intégré et géré dans le cadre d'un réseau souterrain de mines de métaux contemporain, ce qui illustre comment, dans le contexte d'une mine subsistante et parfaitement accessible, des stations modernes de pompage à vapeur ont été installées à l'aide de la technologie minière.

La relation intégrée et symbiotique de l'extraction minière, l'assèchement de la mine et l'approvisionnement en eau, élaborée de manière créative dans les premiers temps sous la même propriété, confère à la mine de Tarnowskie Góry une singularité qui rend le site exceptionnel.

Critère (i) : Le système de gestion hydraulique apporte un témoignage exceptionnel sur une

créativité technique et une application humaine remarquables. Il représente un chef-d'œuvre du génie hydraulique souterrain du milieu du XVI^e siècle à la fin du XIX^e siècle, son vaste réseau sous terre incarnant le sommet des compétences européennes dans ces techniques d'exhaure au moment où l'ingénierie minière a fourni les moyens techniques nécessaires au développement du premier réseau public mondial d'approvisionnement en eau à grande échelle basé sur le pompage à vapeur des eaux souterraines.

Critère (ii) : Le système de gestion hydraulique témoigne d'un échange exceptionnel de technologie, d'idées et d'expertise en matière d'ingénierie minière souterraine et d'un réseau public de distribution d'eau entre les grands centres industriels et miniers de Saxe, Bohême, Hongrie, Grande-Bretagne et Pologne. Cela a permis la création d'un réseau de drainage minier souterrain viable, basé sur le libre écoulement d'eau par gravité, doublé d'un système de pompage intégré redistribuant l'eau potable et à usage industriel à toute une région. Cette prouesse technique, favorisée par les attributs naturels spécifiques du bien, a fait de la Silésie un haut lieu d'expertise industrielle. Le système fonctionne encore presque sur le même principe qu'à l'origine, en fournissant l'eau potable à la population de Tarnowskie Góry, selon un mode d'exploitation datant de plus de deux cents ans mais qui serait jugé durable s'il était conçu aujourd'hui.

Critère (iv) : Le système de gestion hydraulique est un ensemble technique permanent d'extraction de métaux et de gestion de l'eau qui se distingue par une forte production de plomb et de zinc ayant satisfait aux exigences internationales de l'époque en termes de métallurgie et d'architecture, et un dispositif d'écoulement qui a permis le drainage de la mine par gravité tout en répondant aux besoins de la région la plus industrialisée et urbanisée de Pologne, et l'une des plus grandes d'Europe.

Intégrité

Le bien offre dans sa dimension globale une représentation complète de tous les principaux attributs de la mine qui subsistent avec son système de gestion hydraulique, ce qui en justifie l'intégrité historique, géographique et spatiale, ainsi que l'intégrité structurelle et fonctionnelle. La majeure partie du site est souterraine et le petit nombre de zones discrètes délimitées à la surface est directement lié en mode tridimensionnel.

Authenticité

La valeur culturelle du bien s'exprime de manière fiable et crédible à travers : la forme et la conception des aspects de la mine et de la gestion hydraulique, tant sous terre qu'à la surface ; les matériaux et l'exécution des tâches manifestés par des éléments physiques

et structurels restés intacts et dans leur état d'origine ; et la fonction et l'usage parfaitement compris grâce aux archives exceptionnelles conservées en Pologne, de même qu'un dispositif de pompage et de drainage de l'eau par gravité qui continue de fonctionner aujourd'hui. La situation du bien, tout comme sa configuration, reste marquée par des aspects extrêmement authentiques et caractéristiques de l'activité minière dans le paysage.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

L'État partie a désigné le bien pour lequel la préservation est d'intérêt public et qu'il protège à travers diverses formes de protection légale. Le Centre du patrimoine mondial du Bureau du patrimoine national en Pologne coopère directement avec le Conseil de gestion du partenariat d'acteurs qui est chargé au niveau local de la protection et de la gestion du site proposé pour inscription. Un plan de gestion de la conservation est en cours d'élaboration afin de guider activement la protection, la conservation et la présentation des attributs porteurs de valeur universelle exceptionnelle. La poursuite de la recherche scientifique, la documentation et les études sont indispensables à la bonne compréhension et à la conservation du système de gestion hydraulique, ses valeurs et ses attributs.